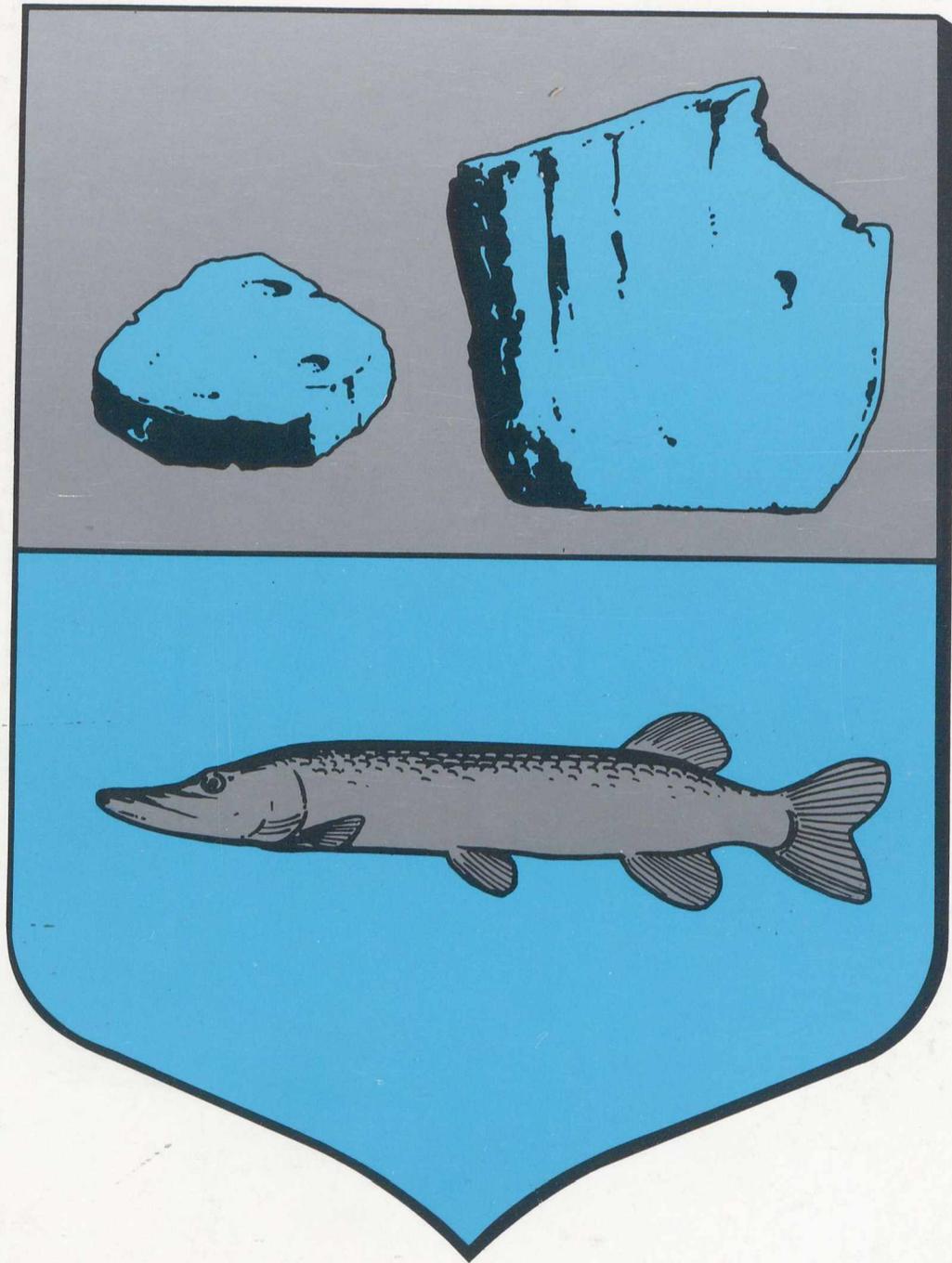


1983



BASSE-GOULAINE

Ets R. BOUCARD GRAND CHOIX de MONUMENTS

MARBRIER

9, 11 et 13 rue de la Commune

44230 St-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE Tél. 34.30.46 TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE POSE CAVEAUX EN 24 H



et Articles Funéraires

Fleurs Naturelles



Le permis B par :

- formation ACCÉLÉRÉE - sur une période de 2 semaines
- formation TRADITIONNELLE — Horaires à la demande
- RENSEIGNEMENTS au bureau de 16 à 19 heures

NOUVEAU : facilité de paiement par crédit sur 6, 9, 12 mois
22, Place St-Brice - (derrière l'église) - BASSE-GOULAIN - Tél. 34.62.70

**LA SOLUTION
DE VOS TRANSPORTS
INTERNATIONAUX**
— ROUTE — FER — MER — AIR —



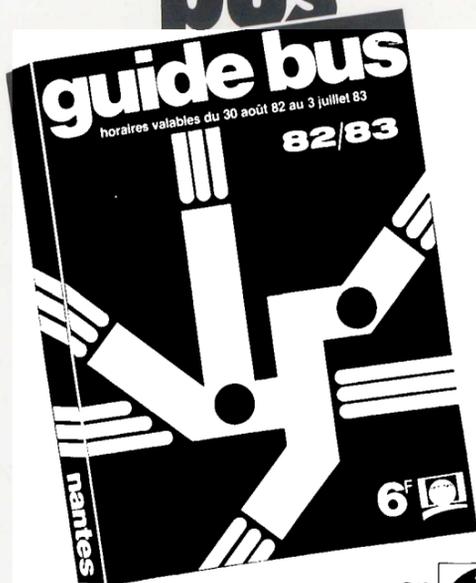
**TÉL. (40) 34.56.68 +
Télex 710488**

ENTREPRISE JOUTARD

Couverture - Zinguerie
Plomberie - Chauffage Central

289, Route de Clisson - Tél. 34.40.29
44230 ST-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

**pour tout savoir sur le
bus**



en
vente
dans les points
d'information et de vente
SEMITAN



Bulletin Municipal d'Information



Éditorial

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers concitoyens,

Cette année 1982 vient de prendre fin et avec les premiers mois de 1983 prendra également fin un mandat de maire que vous m'aviez confié.

L'heure étant aux bilans, il m'a semblé utile de rappeler, par ailleurs, les réalisations qui ont vu le jour depuis MARS 1977.

Ceci vous permettra de constater que les élus que vous aviez désignés ont tout mis en œuvre pour être dignes de la confiance que vous leur avez témoignée.

Six années, cela passe finalement très vite et si nous nous sommes efforcés de les employer au mieux, il n'en reste pas moins vrai que même si les promesses ont été tenues, il y a encore de nombreuses réalisations nécessaires pour la deuxième partie de cette décennie 1980/1990.

Croyez bien que ce futur a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions avec les responsables des différentes commissions concernées et tous les élus.

1983 va donc être une année importante puisque vous allez avoir à porter votre choix sur une nouvelle équipe municipale forte de 27 membres, pour gérer notre commune jusqu'en 1989.

Un nouveau mode de scrutin s'applique à BASSE-GOULAIN et j'ai cru indispensable de vous en parler plus en détail dans les pages qui suivent.

Une gestion municipale est une entreprise importante pour tout le monde, aussi je fais appel à votre civisme (celui qui caractérise notre population) pour que vous vous présentiez toujours plus nombreux dans les bureaux de vote.

Je vous en remercie par avance.

Il est une tradition bien sympathique celle de profiter d'une fin d'année pour rappeler à TOUS les souhaits très sincères de mes Collègues et de moi-même pour ce nouvel an.

Qu'il vous apporte ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers le bonheur souhaité sous toutes ses formes, santé, travail, etc...

Paul BOUIN.

Édition - Publicité :
**BULLETIN
D'INFORMATION**

Gérant :
Philippe AMELINEAU

7 rue J.J. Rousseau
44000 NANTES
☎ (40) 20.00.62

FROGER Imp.
85110 Chantonnay
Tél. (51) 94.30.42

Vente et Reproduction interdites
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 83
N° 83.019

LES RÉALISATIONS DEPUIS 1977

Bâtiments

a) ECOLES :

- Groupe primaire :
 — Réfection des peintures extérieures.
 — Aménagement de la cour.
 — Plantations en bordure et à l'intérieur de cette aire de jeux.
 — Réfection des peintures du préau.
 — Un centre bucco-dentaire.
 — Insonorisation de la salle de repas.

Groupe maternelle :

- Un nouveau groupe de 5 classes.
 — Un restaurant attenant.
 — Une salle de jeux insonorisée.
 — Des espaces verts.
 2.438.069,47 F

b) UN CENTRE MEDICO SOCIAL comprenant :

- 2 Salles de consultation.
 — 1 Salle d'attente.
 — 1 Bureau de réception.
 — Sanitaires.
 117.247,45 F

c) UN LOGEMENT DE GARDIEN (ensembles sportifs et scolaires) :

- + un studio attenant pour remplaçant en période de maladie ou de vacances.
 458.988,91 F

d) 2 ATELIERS COMMUNAUX :

- Aménagés dans l'ancienne cure.

e) MAIRIE :

- Une nouvelle Salle de Conseil et de Mariage.
 — 6 nouveaux bureaux.
 — 1 Salle de réunions pour commissions.
 — Traitement des charpentes.
 — Remise en état des toitures.
 — Peintures extérieures de l'ensemble.
 — Espaces verts et plantations (entrée nouvelle salle).
 — Parkings supplémentaires près du Centre Médico-Social.
 — Traitement de la façade d'un logement de fonction d'instituteur.
 854.341,89 F

f) FOOTBALL :

- 1 vestiaire affecté spécialement à cette discipline sportive coût environ :
 140.000 F

g) EGLISE :

- Rénovation des parties NORD et OUEST.
 — Traitement de la charpente.
 — Remplacement du système paratonnerre.
 653.648,42 F

h) PRESBYTERE :

- Peintures extérieures.

i) SALLE VERTE :

- Rénovation intérieure et extérieure.

j) ABRI-BUS + SANITAIRES - Place de l'EGLISE.

k) 2 ABRIS-BUS SCOLAIRES (Les Vallées et Route du Loroux).

l) ABRIS-BUS sur le circuit des transports urbains.

m) Nouveaux garages communaux avec aire de stockage (les travaux démarrent dans les semaines qui viennent)

URBANISME — ENVIRONNEMENT

a) PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

- (2 années d'études et de réunions avec les services intéressés).

b) CARREFOUR DU COIN DES ROUCHES :

- Eclairage avec la partie du Boulevard des Pas-Enchantés de BASSE-GOULAIN.

c) LOTISSEMENT DU GRIGNON :

- Rattachement de l'éclairage au réseau public.
 Relèvement du pont et de la chaussée d'accès.
 Trottoirs.
 Espaces verts.

d) TERRAIN D'EVOLUTION près SALLE OMNISPORTS :

- 12.000 m² engazonnés et boisés avec jeux.
 — 150 arbres plantés.

e) LOTISSEMENT COMMUNAL (54 lots d'une moyenne de 600 m²) :

f) Passerelle sur le petit canal pour assurer une plus grande sécurité des enfants lors des rentrées et sorties d'écoles.

g) PLACE DE L'EGLISE :

- Refonte totale avec espaces verts et plantations.
 17 places de parkings supplémentaires.

h) PLACE LOUIS-EDELIN :

- Baptême et rénovation avec espaces verts.

i) ZONE D'ACTIVITES :

- Dossier entre les mains de la SODALA (Sté d'Aménagement de la LOIRE-ATLANTIQUE). Il sera exploitable à partir du 15-01-83

j) Pont sur voie expresse (3.500.000 F payés par l'Equipement).

k) Signalisation étalée aux entrées de Commune.

Sports

a) 2 Courts de TENNIS plein air, prix :

- 173.385,81 F

b) 1 Court COUVERT (lancement très prochain des travaux).

c) 1 Terrain de FOOTBALL de 600 m² engazonné pour tous les enfants sans distinction.

d) 1 Terrain d'évolution de 2.100 m² CHIENS DE DEFENSE engazonné sis au GUE sur emplacement de 11.000 m².

e) Remise en état et Accessoires pour la SALLE OMNISPORTS.

Voirie

a) GROS TRAVAUX (environ 4.500.000 F)

- Restructuration du bourg, comprenant :

- un nouveau réseau d'eaux pluviales,
- trottoirs : Rue Busson-Billault,
- trottoirs : Rue Maurice-Ravel,
- trottoirs : sur toute la place,
- Enrobé sur l'ensemble,
- Changement de l'éclairage public.

- Restructuration et mise en enrobé des voies suivantes :

- Rue de la Champagnère,
- Rue de l'Île-Chaland,
- Rue de l'Arche,
- Rue de la Grillonnais,
- Rue de la Razée,
- Rue de la Croix-des-Fosses,
- Rue du Parc,
- Rue des Vallées,
- Rue de la Quintaine,
- Rue du Corbon,
- Rue de la Giraudière,
- Rue de la Basse-Lande,
- Rue de la Cassardière,
- Rue du Bois-Brûlé,
- Rue de la Haute-Grammoire,
- Passage de la Plée,
- Passage des Coupries,
- Rue des Coupries,
- Rue des Onchères,
- Rue de la Jarnigarnière (SUD),
- Rue du Hamelin,
- Rue du Vigneau,
- Rue du Port.

- Restructuration — élargissement et mise en forme :

- Chemin du Petit-Havre,
- Allée de la Plée,
- Rue du Bois-Brûlé (partie EST).

- Feux trichromes (angle carrefour Gde Ouche-Champagnère).

- Aménagement du carrefour du lotissement des Touzelles et du lotissement communal avec mise en place de feux trichromes.

- Aménagement du carrefour de la Jarnigarnière et de la Croix des Fosses avec déplacement du calvaire et création d'un espace vert.

b) CURAGE DE FOSSES : 20 km.

- Busage et élargissement de la rue de la Croix-des-Fosses.

c) REMBLAIEMENTS GRATUITS BAS du BOURG :

- 4 ha soit : 100.000 m³ environ (reste à remblayer 1 ha).

Administration générale

a) CREATION DE POSTES :

- 2 postes d'aides-ménagères,
- 1 commis (Mme DELAUNAY),
- 3 ouvriers d'entretien (MM. COURTEL et BEAUTRU et M. VINCENT),
- 1 agent de Police Municipale (M. JOUANNO),
- 2 agents de bureau (Mmes PEREZ et WILLAIME),
- 5 surveillantes cantines et ramassage scolaire,
- 1 poste 1/2 d'agent école maternelle,
- 2 postes permanents : agents de service bâtiments communaux.

b) VEHICULES :

- 1 camion-benne en remplacement du précédent,
- 1 fourgon d'occasion.

Les transports urbains

- 2 années de discussions avec NANTES avant de pouvoir obtenir satisfaction.
- Amélioration très prochaine de la desserte des différents villages de la Commune par extension du ramassage scolaire (l'étude par les Ets RIPOCHE nous sera donnée avant le 10 Janvier).

Réserves foncières

- 25 hectares acquis,
- + 25 hectares « bloqués » pour réalisations futures.

Salle communale ou polyvalente

- 200.000 F budgétés pour étude par la SODALA.

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE

Ainsi que tout le monde le sait, en MARS prochain, très exactement les 6 et 13 vont se dérouler les élections municipales.

Elles auront pour effet de désigner un certain nombre de personnes qui présideront pendant six années à la gestion de notre commune.

Une nouvelle loi électorale entraîne pour BASSE-GOULAIN des changements fondamentaux qu'il est nécessaire de porter à votre connaissance.

Ils sont les suivants :

- 27 élus au lieu de 21 précédemment.
- De plus, étant donné que notre population est supérieure à 3.500 habitants, nous passons du scrutin majoritaire au système dit « proportionnel » c'est-à-dire que chaque liste qui aura au moins 5 % des voix sera représentée au sein du Conseil.

La répartition se fera en fonction du pourcentage de voix obtenu par rapport aux suffrages exprimés, après calcul d'un quotient électoral établi.

- Il est important de noter qu'avec l'ancien système, il était possible de panacher c'est-à-dire rayer un nom et le remplacer par un autre.

MAINTENANT, le vote se fera obligatoirement par LISTE ENTIERE. Tout nom rayé ou encore changé de place sur la liste, entraînera obligatoirement l'annulation du bulletin.

Il était bon de souligner ce point capital.

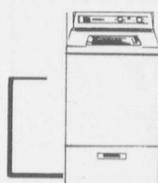
Afin d'illustrer ce nouveau mode de répartition des sièges dans le cadre de la proportionnelle, je cite quelques exemples partant d'un chiffre imaginaire de 1900 suffrages exprimés.

- La liste arrivant en tête avec :
 — 55 % des voix aurait 27,2 = 14 + sa répartition sur les 13 restant soit : 7 — TOTAL : 21.

- Les autres listes se répartissant les 6 autres sièges :
 — 65 % des voix toujours la moitié + 1 des 27 = 14 + sa répartition des 13 restant soit : 8 — TOTAL : 22.

- Les autres listes se répartiront donc 5 sièges.
 — Les candidates ou candidats seront élus impérativement dans l'ordre du numérotage figurant sur les listes.

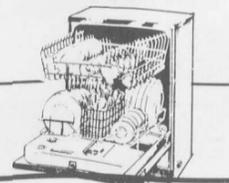
Le Maire,
 Paul BOUIN.



DÉPANNAGE ÉLECTRO-MÉNAGER

Michel NAUX

6 rue de Lorraine
 44115 BASSE-GOULAIN
 Tél. 54.96.11



LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

Le compte de clôture de l'exercice budgétaire a pour objet de retracer l'évolution du patrimoine et l'exécution du budget.

Voici un rapide résumé de ses principales lignes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|---------------------|
| DEPENSES : | |
| - Denrées et fournitures | 708.632,94 |
| - Frais de personnel | 1.651.744,96 |
| - Impôts et taxes foncières | 10.938,25 |
| - Travaux et services extérieurs | 916.002,66 |
| - Participations et contingents | 586.022,11 |
| - Allocations et subventions | 241.426,95 |
| - Frais de gestion générale | 181.716,18 |
| - Frais Financier | 837.497,50 |
| - Prélèvement pour dépenses d'investissement | 649.982,73 |
| Total | 5.783.964,28 |
| <i>Excédent de clôture</i> | <i>352.151,01</i> |

| | |
|--|---------------------|
| RECETTES : | |
| - Produits de l'exploitation | 699.211,04 |
| - Produits domaniaux | 44.669,28 |
| - Produits financiers | 9.593,81 |
| - Recouvrements et subventions | 448.377,51 |
| - Part représentative d'anciens produits fiscaux | 2.088.611,00 |
| - Impôts indirects | 79.873,50 |
| - Autres impôts | 15.600,00 |
| - Contributions directes et subvention fiscale | 2.448.051,00 |
| - Produits exceptionnels | |
| - Produits antérieurs | 302.128,15 |
| Total | 6.136.115,29 |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|---|---------------------|
| DEPENSES : | |
| - Remboursements d'emprunts | 379.526,38 |
| - Acquisitions de terrains mobilier et matériel | 152.356,53 |
| - Travaux de bâtiments | 673.927,98 |
| - Travaux de voies et réseaux | 927.504,45 |
| - Dépôts et cautionnements | 560,00 |
| Total | 2.133.875,34 |
| <i>Excédent de clôture</i> | <i>1.504.680,93</i> |

| | |
|--|---------------------|
| RECETTES : | |
| - Excédent d'investissement reporté | 228.673,27 |
| - Subventions d'Equipements | 481.711,37 |
| - Prélèvement sur recettes de fonctionnement | 649.982,73 |
| - Fonds de compensation de la T.V.A. | 494.820,00 |
| - Taxe locale d'équipement et taxe de superstructure | 848.434,09 |
| - Produit des emprunts | 899.000,00 |
| - Aliénation de terrains | 17.758,00 |
| - Rembours. frais sur marché | 17.016,79 |
| - Recouvrements créances à long et moyen terme | 1.160,02 |
| - Aliénations de titres et valeurs | |
| Total | 3.638.556,27 |

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1982

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|-------------------|
| DEPENSES : | |
| - Denrées et fournitures | + 80.000,00 |
| - Frais de personnel | — |
| - Impôts et taxes | + 3.000,00 |
| - Entretien terrains, bâtiments voies et réseaux | + 115.000,00 |
| - Participation et contingents | + 23.500,00 |
| - Allocations et subventions | + 125.853,87 |
| - Frais de gestion générale | + 34.500,00 |
| - Frais financiers | — |
| - Prélèvements pour dépenses d'investissement | + 87.696,14 |
| Total des dépenses | 469.550,01 |

| | |
|--|-------------|
| RECETTES : | |
| - Produits de l'exploitation | + 6.000,00 |
| - Produits domaniaux | 4.500,00 |
| - Produits financiers | — |
| - Recouvrements et subventions | + 67.000,00 |
| - Part représentative d'anciens produits fiscaux | + 26.000,00 |
| - Impôts indirects | + 20.000,00 |
| - Autres impôts directs | + 2.999,00 |

| | |
|--|-------------------|
| - Excédent de fonctionnement reporté | + 352.051,01 |
| Total des recettes | 469.550,01 |

INVESTISSEMENT :

| | |
|--|-------------------|
| DEPENSES : | |
| - Remboursements d'emprunts | |
| - Acquisitions de terrains, mobilier et matériel | + 82.000,00 |
| - Travaux de bâtiments | + 532.000,00 |
| - Travaux de voies et réseaux | + 40.500,00 |
| Total des dépenses | 654.500,00 |

| | |
|---|-------------------|
| RECETTES : | |
| - Excédent reporté | + 1.504.680,93 |
| - Subventions d'équipement | + 186.040,00 |
| - Prélèvement sur fonctionnement | + 87.696,14 |
| - T.L.E. et taxes de superstructure | + 748.082,93 |
| - Produits d'emprunts | — 1.872.000,00 |
| Total des recettes | 654.500,00 |

BALANCE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982 DE LA COMMUNE :

| | |
|------------------------|---------------------|
| DEPENSES : | |
| - Fonctionnement | 469.550,01 |
| - Investissement | 654.500,00 |
| Total | 1.124.050,01 |

| | |
|------------------------|---------------------|
| RECETTES : | |
| - Fonctionnement | 469.550,01 |
| - Investissement | 654.500,00 |
| Total | 1.124.050,01 |

Le budget supplémentaire 1982 se présente en équilibre. Cet équilibre est réalisé en grande partie par les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés qui constituent le fonds de roulement.

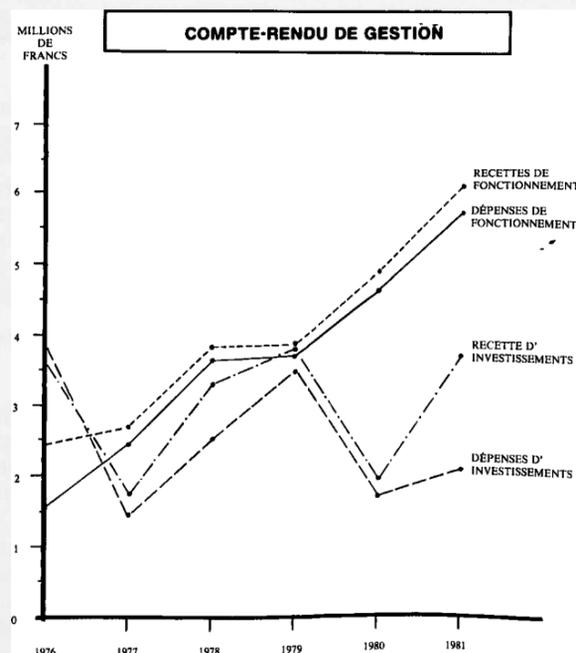
Un budget doit toujours présenter un résultat excédentaire de façon à ne pas bloquer la trésorerie d'une commune. Cet excédent est également une garantie permettant de répondre aux dépenses imprévues urgentes ou s'étalant sur plusieurs années.

Balance générale du compte administratif de la commune

Exercice 1981.

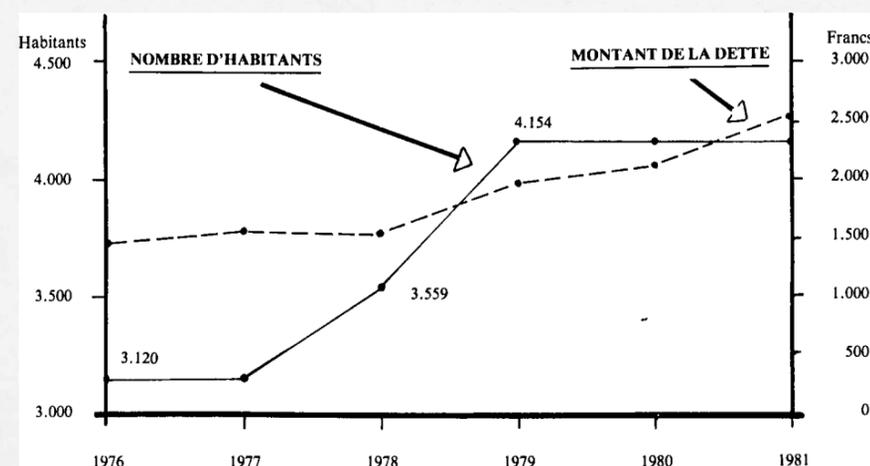
| | |
|---|---------------------|
| DEPENSES : | |
| - Fonctionnement | 5.783.964,28 |
| - Investissement | 2.133.875,34 |
| Total | 7.917.839,62 |
| RECETTES : | |
| - Fonctionnement | 6.136.115,29 |
| - Investissement | 3.638.556,27 |
| Total | 9.774.671,56 |
| <i>Excédent global de clôture</i> | <i>1.856.831,94</i> |

Le Compte Administratif laisse apparaître un résultat excédentaire. Cet excédent, qui représente un pourcentage de 19 % vis à vis des recettes totales de l'exercice budgétaire, s'explique par le fait que en investissement, les opérations s'étalent sur plusieurs années (travaux de bâtiments, acquisitions foncières...).



* Chiffres extraits des comptes administratifs pour les années concernées.

ÉTAT DE LA DETTE PAR HABITANT



SERVICE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

| | |
|---|------------|
| - Achats | — |
| - Frais de personnel | 77.000,00 |
| - Entretien de bâtiments | 40.891,96 |
| - Entretien de voies et réseaux | 21.871,95 |
| - Entretien matériel roulant | 25.000,00 |
| - Electricité, eau | 38.999,84 |
| - Cotisations municipales | 83,08 |
| - Frais de commission sur prêt | 970,00 |
| - Intérêts d'emprunts | 74.223,42 |
| - Amortissement des immobilisations | 17.968,00 |
| - Amortissement de caducité des réseaux | 16.469,00 |
| Total | 313.477,25 |
| Déficit de fonctionnement reporté | 40.429,30 |

Total des dépenses 353.906,55

RECETTES :

| | |
|-------------------------------------|------------|
| - Redevances d'assainissement | 258.292,35 |
| - Subvention d'équilibre | 50.000,00 |
| - Subventions d'exploitation reçues | — |
| - Prime pour épuration | 27.689,24 |
| - Intérêts sur prêts | — |

Total des recettes 335.981,59
Déficit de fonctionnement 17.924,96

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

| | |
|----------------------------|------------|
| - Remboursement d'emprunts | 46.691,07 |
| - Travaux neufs de réseaux | 556.476,33 |
| Total des dépenses | 603.167,40 |

Excédent d'investissement 268.540,44

RECETTES :

| | |
|------------------------------|------------|
| - Excédent reporté | 31.870,84 |
| - Subventions d'équipements | 492.200,00 |
| - Taxe de raccordement | 17.200,00 |
| - Emprunts | 296.000,00 |
| - Amortissement de bâtiments | 17.968,00 |
| - Amortissement de réseaux | 16.469,00 |

Total des recettes 871.707,84

BALANCE GENERALE :

DEPENSES :

| | |
|------------------|------------|
| - Fonctionnement | 353.906,55 |
| - Investissement | 603.167,40 |

Total 957.073,95

RECETTES :

| | |
|------------------|------------|
| - Fonctionnement | 335.981,59 |
| - Investissement | 871.707,84 |

Total 1.207.689,43
Excédent global de clôture 250.615,48

Budget supplémentaire 1982

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

| | |
|-------------------------------------|------------|
| - Achats ou consommations | — |
| - Frais de personnel | — |
| - Entretien de bâtiments | — |
| - Entretien de réseaux | — |
| - Entretien de matériel roulant | — |
| - Electricité | — |
| - Frais sur prêts | — |
| - Intérêts d'emprunt | — |
| - Amortissement - Immobilisations | — |
| - Amortissement de réseaux | — |
| - Déficit de fonctionnement reporté | + 382,70 |
| - Titres annulés sur ex. antérieurs | + 1.141,40 |

Total + 1.524,10

RECETTES :

| | |
|------------------------------|--------------|
| - Subvention d'équilibre | + 112.330,87 |
| - Redevance d'assainissement | 100.000,00 |
| - Prime pour épuration | 30.000,00 |
| - Subvention d'exploitation | + 19.193,23 |

Total + 1.524,10

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

| | |
|----------------------------|------------|
| - Remboursement de prêts | — |
| - Acquisitions de terrains | 120.000,00 |
| - Réseau d'assainissement | 986.400,00 |

Total — 1.106.400,00

RECETTES :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| - Excédent reporté | — |
| - Subventions d'équipement | 200.000,00 |
| - Taxes de raccordement | 105.700,00 |
| - Fonds de Compensation de T.V.A. | 700,00 |
| - Emprunts | 800.000,00 |

Total — 1.106.400,00

BALANCE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

DEPENSES :

| | |
|------------------|----------------|
| - Fonctionnement | + 1.524,10 |
| - Investissement | — 1.106.400,00 |

Total — 1.104.875,90

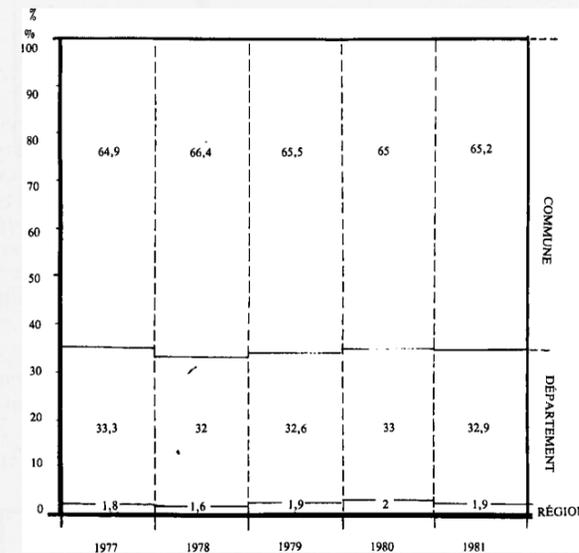
RECETTES :

| | |
|------------------|----------------|
| - Fonctionnement | + 1.524,10 |
| - Investissement | — 1.106.400,00 |

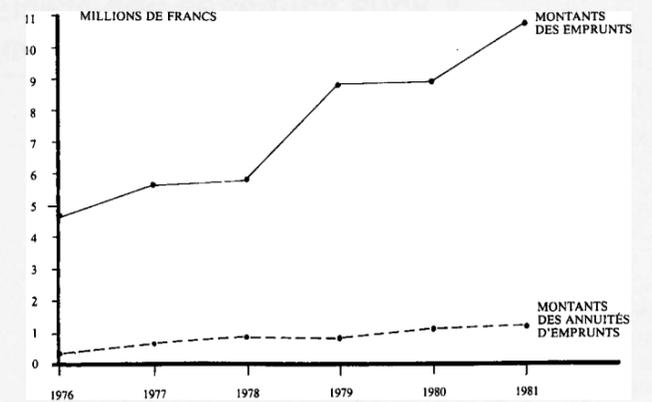
Total — 1.104.875,90

| | | |
|--|-----------------------------|---------------|
| CHAUFFAGE | COUVERTURE - ÉLECTRICITÉ | SANITAIRE |
| Installateur : CHAINEGAZ | | |
| conseil économie d'énergie | | |
| Entreprise R. Rousseau s.a.r.l. | | |
| 3 bis, rue Laënnec | 1, allée de la Maison Rouge | |
| Tél. 89.11.26 | 44000 NANTES | Tél. 47.92.31 |
| Le Moulin Robert - BASSE-GOULAINÉ | | |

RÉPARTITION DES TAXES D'HABITATION



ÉTAT DE LA DETTE



Il est à noter que, malgré des investissements importants, le montant de la dette a suivi strictement le taux de l'inflation sur six années.

| | |
|--|---|
| | <h2>Danyflore</h2> |
| | <p>FLEURS NATURELLES MEMBRE INTERFLORA</p> <p>— Ouvert le dimanche matin — Toutes décorations Florales — Deuils</p> |
| <p>20 PLACE DE L'ÉGLISE 44230 ST-SÉBASTIEN/LOIRE</p> | |
| <p>Tél. 34.32.57</p> | |

| | |
|---|--|
| <h2>RELAIS de la DIVATTE</h2> <p>M. GUICHET</p> <p>Tous CARBURANTS et LUBRIFIANTS - GPL GAZOLE - MÉLANGE 2 TEMPS</p> <p>Pneus : Vente et réparation - Batteries : Vente et recharge Accessoires Automobiles - Boutique Rayon Total Petits dépannages</p> <p>VIDANGE RAPIDE</p> <p>226 Bd de Loire</p> | |
| <p>Tél. 54.93.45 BASSE-GOULAINÉ</p> | |

Vous avez reçu votre «feuille d'impôt» (avis d'imposition)

- Vous souhaitez une précision sur votre imposition
- Vous pensez que votre imposition comporte une erreur

COMMENT VOUS RENSEIGNER ?

Selon votre problème

Adressez-vous
au

● Pour la taxe foncière de vos propriétés non bâties (terrain...)

centre des impôts
foncier ou bureau
du cadastre

● Pour la taxe foncière de vos propriétés bâties (appartement, villa...);
— changement de propriétaire;
— montant de la « base » ou du « revenu imposable »;
— dégrèvements en faveur :

centre des impôts
foncier ou bureau
du cadastre (1)

• des titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité;

centre des
impôts (2)

• ou des personnes non imposables à l'impôt sur le revenu, âgées de plus de 75 ans ou titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

● Pour la taxe d'habitation de votre logement ou de votre résidence secondaire :

centre des impôts
foncier ou bureau
du cadastre (1)

— montant de la « base d'imposition » ou de la « valeur locative cadastrale »;
— changement d'occupant;
— réductions pour charges de famille pour votre habitation principale;
— dégrèvements en faveur :

centre des
impôts (2)

• des titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité;

• ou des personnes n'ayant pas d'impôt sur le revenu à payer, si elles sont âgées de plus de 60 ans, veuves, infirmes ou titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

(1) éventuellement centre des impôts ou inspection des contributions directes.

(2) ou inspection des contributions directes.

COMMENT RECLAMER ?

Pour cela

● Présentez-vous au bureau du cadastre ou au centre des impôts dont dépend la commune où se trouve votre propriété ou votre logement.

Son adresse, ainsi que les jours et heures de réception figurent sur l'avis d'imposition que vous avez reçu.

Munissez-vous de ce document et des pièces justificatives.

Dans la plupart des cas, cette démarche vous permettra de régler rapidement votre problème et vous évitera d'avoir à présenter une réclamation écrite.

OU

● Rédigez une lettre en indiquant :

- votre nom et votre adresse,
- la taxe concernée,
- les motifs de votre réclamation.

Joignez l'avis d'imposition ou une copie, ainsi que les pièces justificatives, s'il y a lieu.

Adressez le tout :

- au chef du service des impôts indiqué sur votre avis d'imposition,
- avant le 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de la taxe et dont la date figure sur votre avis d'imposition.

Par exemple, votre feuille d'impôts locaux de 1982 mentionne que la date de mise en recouvrement de la taxe d'habitation est le 30 novembre 1982. Vous avez donc jusqu'au 31 décembre 1983 pour présenter, au besoin, une réclamation sur cette imposition.

N'oubliez pas de signer
votre lettre

URBANISME

La population de BASSE-GOULAINÉ au dernier recensement général de 1982 est de : 4.226 habitants, ce qui confirme une évolution plus lente que ce qui était prévu, et ceci en dépit d'apparences qui laisseraient parfois supposer le contraire. Une surprise dans ce sens n'est d'ailleurs pas faite pour nous déplaire, et nous ne pouvions pas jouer les pythoïsses, la maîtrise de cette évolution étant liée à une conjoncture immobilière nébuleuse et complexe, à l'arrivée de nouvelles familles ayant moins d'enfants, à des prix redhibitoires.

Rappelons cependant que le potentiel d'accueil possible sur la commune déterminé par le Plan d'Occupation des Sols actuel est d'environ 7 à 8.000 Habitants.

Rappelons également que son règlement n'autorise que des constructions pavillonnaires, et exclut les tours.

Enfin, pour mémoire, sachez qu'il a été délivré :

- en 1979 : 57 Permis de construire,
- en 1980 : 42 Permis de construire,
- en 1981 : 59 Permis de construire,
- en 1982 : 82 Permis de construire,

ce qui indique une reprise liée essentiellement au lotissement des TOUZELLES.

Evidemment, cet apport de population nécessitera selon les besoins, la réalisation d'équipements sociaux-culturels, sportifs, scolaires. Les taxes de superstructure qui y contribuent en partie viennent d'être réévaluées à 26.200 F par lot.

ASSAINISSEMENT

L'actuelle station d'épuration vu la progression démographique étant de capacité insuffisante, le choix d'une nouvelle station du type « lagunage aéré » a été décidée.

L'une des solutions pouvait consister en une extension sur place de la station existante (réalisée en 1973) mais n'a pas été retenue vu la proximité des habitations. Le nouvel emplacement excentré situé à l'Est de la voie rapide NANTES-CHOLET permet de résoudre aisément le problème d'éloignement des maisons. L'aménagement accepté représente les surfaces nécessaires au traitement d'effluents de : 5.000 Eq/hab en 1^{re} phase, puis à l'extension de : 10.000 Eq/hab en 2^e phase.

L'accès aux installations se fera par le village de l'Île Chaland. Les démarches nécessaires pour le financement sont lancées depuis quelques mois.

Commission des bâtiments communaux



L'ancienne salle de classe (avant les travaux).

LOTISSEMENT COMMUNAL

Les études de celui-ci dénommé « Lotissement du PETIT-ANJOU » sont à leurs phases terminales. Sa situation est grosso-modo entre la Route des Landes de la Plée et les Lotissements de la Grand'Ouche et du Pré aux Moines. Il comprendra 56 lots.

Ayant essentiellement un caractère social et désinflationniste, il sera réservé aux foyers dont le plafond de ressources annuelles ne dépassera pas : 132.000 F brut (revenu 1981) et préférentiellement pendant 4 mois : 75 % des lots aux habitants de BASSE-GOULAINÉ. Le prix de chaque lot sera d'environ 25 à 30 % moins cher qu'en lotissement privatif.

INFORMATIONS DIVERSES

Il est important de savoir :

- que les travaux d'aménagements des carrefours (alignements, feux) sont, lorsqu'ils incombent à l'implantation d'un lotissement, totalement à la charge du lotisseur, ce qui est le cas, par exemple, de la sortie du lotissement des Touzelles, avec les feux qui sont déjà prévus,
- qu'une allée d'arbres sera réalisée : Route des Landes de la Plée (du Château d'Eau au Terrain de Rugby).

En conclusion, la quintessence de notre urbanisation reste son évolution dans la pondération, la maîtrise et la mesure. Nous espérons que ces paroles lénifiantes contribueront à dissiper toute inquiétude.

DECONCENTRATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1^{er} Septembre 1979, l'instruction par le Service de l'Équipement des permis de construire et certificats d'urbanisme de notre commune est déconcentrée aux bureaux de la Subdivision de l'Équipement du Loroux-Bottereau N° 1 - Rue d'Anjou (Tél. 03.78.44) qui se tient à la disposition du public.

Bonne Année.

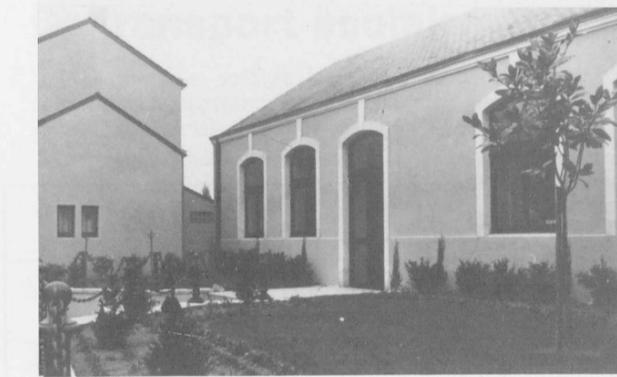
G. BLIN.

Une modification s'impose pour incorporer la Z.A.D. des CHALLONGES dans le Plan d'Occupation des Sols et non dans le but d'étendre les zones constructibles.

Par la même occasion les personnes qui auraient des problèmes pourraient les faire étudier par la Commission et les Services Administratifs concernés pour enquête publique.

RICHARD Marcel,
et René PERRAUD.

L'année 1982 a vu se terminer les travaux d'agrandissement de la Mairie. Au cours de l'année 1983, les travaux de construction du garage communal doivent être lancés (réalisation d'ateliers, d'un garage pour les véhicules et d'une aire de stockage). Les travaux de réalisation du court couvert de tennis communal doivent également commencer en 1983 dès le financement obtenu.



La nouvelle salle du conseil municipal et des mariages (après les travaux).

Voiries de lotissements privés

A maintes reprises nous avons été sollicités pour prendre à la charge de la Commune des voiries de lotissements privés.

Des responsables d'une Association de co-propriétaires de l'un de ces nombreux lotissements, pour appuyer leur demande, ont même alerté la population par voie de presse et un article qui figure dans ce bulletin s'y rapporte une nouvelle fois.

L'Equipe municipale mesure parfaitement le sens du bien commun et est animée par un souci constant de l'intérêt général ce qui l'amène, bien évidemment, à étudier chaque investissement sollicité tant au plan de son incidence sur les finances communales que de sa nécessité à court ou moyen terme.

Lorsque vous nous avez confié la gestion communale en mars 1977, nous avions un réseau routier qui avait terriblement souffert de son oubli pendant près de 10 années. Il a nécessité une dépense d'environ 450 millions de centimes (voir l'état des réalisations).

Cet important investissement n'était point le seul indispensable, d'autres sont venus s'ajouter et nous devons, bien sûr, prévoir ce qui va devoir être réalisé à très court terme.

Une prise en charge par la Commune de ce type de voirie augmenterait notre réseau routier de plus de 7 km car par esprit d'équité nous ne pouvons qu'appliquer une mesure générale.

Depuis 1977, nous avons 2 cas de prise en charge par la Commune d'une voirie privée et dans ces deux cas les propriétaires riverains ont supporté les frais de parfaite remise en état de ces rues avant de nous les remettre.

Ces opérations étaient devenues nécessaires pour une amélioration de circulation au profit d'une partie importante de la population :

— La rue du Parc (entre la rue du Hamelin et le C.D. 119 du bas du bourg) qui permet d'éviter la partie dangereuse de la rue de la Croix des Fosses et de déboucher sur le C.D. 119 avec une visibilité excellente.

— La rue de la Grillonnais qui permet aux habitants de la Razée de pouvoir circuler dans des conditions normales et qui facilite également pour de nombreuses personnes le dégagement du bourg sans avoir à emprunter le carrefour près de la vieille cure.

Cet exposé a été fait à tous les demandeurs mais j'ai cru utile de le porter à la connaissance de tous.

J'ajouterai que les réserves que nous avons faites lors des différents entretiens à ce sujet n'ont jamais été assorties d'un refus éternel.

Le Maire,
Paul BOUIN.

Claude ROBIN

Peintures - Revêtements sols et murs
Étanchéité - Isolation thermique

2 impasse du Châtelier
44115 BASSE-GOULAINÉ - Tél. 03.51.58

Commission voirie

SIX ANS se terminent et je pense que la Commission « VOIRIE » a essayé de faire au mieux pour que ce qui n'avait pas été fait depuis 10 ans soit réalisé.

Nous n'insisterons pas dans le détail de la réalisation du bourg, des voies de l'Île Chaland et aux Vallées, mais chacun a remarqué l'effort fait qui s'est d'ailleurs traduit par une dépense en 6 ans de 4.500.000 F; mais le programme n'est pas terminé, il faudra maintenant assurer un entretien normal des voies par des mises en place régulières d'enduit d'usure, afin que celles-ci ne se détériorent pas : sous réserve de l'acceptation de la Commission Voirie et du Conseil.

Il pourrait être présenté pour 1983 des enduits d'usure : Rue de la Jarnigarnière, dans certaines voies du Lotissement de la Grand'Ouche, etc..., ainsi que le curage d'une bonne dizaine de kilomètres de fossés, curage qui devient nécessaire.

Je profite malgré tout de cet article pour vous rappeler que l'écoulement des eaux pluviales n'est pas forcément le fait de la Mairie mais des riverains de cette localité.

Un simple effort de chacun éviterait certainement de nombreux frais.

R. DAGAN,
Responsable de la Commission
« Voirie ».

SIMAN

COMMISSION TRANSPORTS COMMISSION VOIRIE

La Commune a adhéré au S.I.M.A.N. en Juillet 1981 afin de pouvoir participer à ce Syndicat Intercommunal dont la priorité était surtout pour la Commune, les transports en Commun.

Cela a évolué depuis, et il faut que la population soit bien au courant des deux grands projets liés au SIMAN :

1. - Pour la Commission « TRANSPORTS » c'est surtout la réalisation de la ligne de Tramways « Est-Ouest » qui est le premier but, cela afin de faciliter les déplacements de la population, et qui entraîne évidemment de nombreux frais, et la participation communale en 1983 pour cette réalisation ainsi que pour les transports en Commun sera de : 250.000 F.
2. - Pour la Commission « VOIRIE », c'est pour les 7 ans à venir, les travaux suivants :

| | |
|------------------------------------|--------|
| — contournement « Ouest » - coût | 64 MF |
| — Franchissement de CHEVIRE - coût | 410 F |
| — contournement « Sud » - coût | 190 MF |
| — la B11, tronçon « Nord » - coût | 71 MF |
| — la B11, tronçon « Sud » - coût | 45 MF |

ce qui donne donc un programme de tous les investissements des partenaires de 780 MF, échelonnés sur 7 ans.

La part du SIMAN représente 25 % du programme soit 198 MF sur 7 ans, ce qui représente pour la commune une participation de 990.000 F pour les 7 ans à venir, et un effort communal de 140.000 F par an.

Il était bon que la population soit au courant du fait qu'elle participe à l'ensemble de ces travaux, qui, j'espère amèneront à tous, des transports plus rapides et une voirie permettant de mieux dégager la circulation qui devient difficile dans l'agglomération nantaise.

R. DAGAN,
Délégué de la Commission Voirie
et de la Commission transports
du S.I.M.A.N.

Jeunesse et scolarité

En croisant un enfant dans le bourg de BASSE-GOULAINÉ, bien malin est celui qui peut deviner de quelle école il est l'élève, et l'instruction qu'il a reçue. Les programmes scolaires sont établis pour tous selon des normes décidées en haut lieu.

Dans les deux types d'écoles il y a de bons enseignants et de bons élèves. Le point fragile réside dans une éducation qui n'a pas évolué au même rythme que notre Société. L'éducation parallèle qu'est notamment la télévision avec sa culture spécifique, l'ouverture au langage que les enfants ont actuellement, le décalage d'idées reçues entre parents et enfants, tous ces soubresauts ont échappé au contrôle éducatif.

L'existence d'écoles privées à BASSE-GOULAINÉ ne se détermine pas au sein de notre petite commune. Nous nous cotoyons chaque jour dans la rue, dans les Associations et la tension entre les individus serait néfaste.

Cette question doit être posée au niveau national.

D'ores et déjà l'état reconnaît tacitement l'enseignement privé, en rémunérant les enseignants et contrôlant les programmes, en exigeant les normes de sécurité des locaux.

Ce qui diffère entre les deux écoles c'est une certaine philosophie d'une sorte d'éducation et d'enseignement. Cette philosophie engendre des subtilités qu'il ne nous appartient pas à nous, équipe municipale, gestionnaire de la commune, de juger.

Personne ne peut prétendre détenir la vérité, ou plutôt à chacun sa vérité.

BASSE-GOULAINÉ est une Commune sympathique où il fait bon vivre, à mi-chemin entre la Ville et la Campagne, bénéficiant des avantages de l'une et de l'autre. Nous devons cultiver entre tous, les mentalités et les tempéraments, un climat de tolérance, de sympathie et de bonnes relations humaines. Les enfants sont sensibles au comportement des adultes dans le bon comme dans le mauvais sens.

Pendant nos années de gestion communale, nous avons fait en sorte d'aplanir des dissensions, de calmer les ardeurs agressives, malgré les attaques virulentes parfois à « visage découvert », parfois plus insidieuses, plus souterraines.

Pour la Commission « JEUNESSE et SCOLARITE » la seule conduite suivie face à ces agressivités fut de ne regarder que l'intérêt de l'enfant et chaque décision a été prise dans ce sens.

Pour s'épanouir un enfant a besoin d'un climat détendu, d'une ambiance heureuse, avec toutefois une certaine rigueur, pour lui apprendre à combattre dans la vie et le rendre plus fort. Le laxisme est un mauvais génie.

Renée CADORET.

Les écoles

L'école du Grignon fonctionne avec 11 classes, ne pose pas actuellement de problèmes d'effectif; il reste une 12^e classe disponible.

Pour la maternelle, c'est bien différent. Les 5 classes sont complètes, et avec l'accroissement de la commune il y aura lieu de prévoir la construction de nouvelles classes.

Une Commission devra être créée pour jeter les premières bases d'une réflexion sur tous les plans, et ceci très rapidement.

La restauration

A BASSE-GOULAINÉ la restauration est gérée par la SONASER pour les repas, et par la Commune en ce qui concerne l'organisation générale, la vente des tickets et la surveillance.



Les locaux sont municipaux.

Ce système fonctionne bien, et de nombreuses communes environnantes ont suivi notre exemple.

Les marchés et la fabrication des repas sont l'affaire de gens spécialisés.

LES MENUS : Certains parents aimeraient que nous donnions des habitudes alimentaires selon des normes très précises. Cela engendre pour nous plusieurs réflexions.

Il ne faut pas oublier qu'avant tout la restauration est un service rendu.

Il nous importe que les enfants déjeunent le midi et ne rejettent pas le plat quand cela ne leur plaît pas.

Nous avons fait une expérience en mettant des menus prescrits par des médecins spécialistes de la nutrition. C'est la seule période où nous avons eu des plaintes des parents. « Ce n'est plus ce que c'était » disaient-ils.

Il y a des aliments qui « passent bien » : les steacks hachés, les poissons panés. Nous ne pouvons supprimer ces deux mets puisqu'ils ont tant de succès par la majorité.

Toutefois, nous n'abandonnons pas les projets des médecins, mais avons décidé de les introduire lentement. Il faut beaucoup d'imagination à la cuisinière pour proposer des légumes dans les menus, sans que ceux-ci ne soient rejetés.

Il serait intéressant que les parents procèdent de la même manière, toutefois les nouvelles méthodes genre « fast food » ne plaident pas en notre faveur.

Si nous jugeons la qualité de la restauration par le nombre d'enfants qui la fréquentent et qui pourraient déjeuner chez eux, nous concluons que cette restauration est convenable. D'ailleurs, une infinie minorité de parents s'est manifestée pour prétendre le contraire.

Il est à noter que le coût de la restauration aux frais de la commune est d'environ : 65.000 F en 1982.

Renée CADORET.

Le transport scolaire

Le transport scolaire fait l'objet au début de chaque année d'étude approfondie entre la Commission scolaire, le service communal et le transporteur.

Chaque année le nombre d'enfants et le trajet remettent en cause le planning de ce transport. C'est un très gros travail.

Le but à atteindre fut d'éviter au car de faire deux tours afin que les élèves ne se lèvent trop tôt le matin ou de rentrer trop tard le soir, surtout pour les tout petits de la maternelle.

Cette année nous avons obtenu satisfaction en faisant adjoindre, les C.E.S. des SAVARIERES et de la BOURRELIERE, et avons obtenu les accords des services d'équipement, donnant droit ainsi à l'accès des subventions.

GROUPE SCOLAIRE DU GRIGNON

Conçu il y a douze ans déjà, ce groupe scolaire public comprend une école élémentaire, une école maternelle et un restaurant scolaire attenant.

La première tranche réalisée fut l'école élémentaire et le restaurant scolaire qui accueillirent à la rentrée de 1973 un effectif de : 156 élèves répartis en 6 classes.

L'originalité de cette école, qui comprend douze salles de classe, une salle polyvalente et un cabinet médical est incontestablement son « préau » qui, fermé et chauffé, se trouve être aujourd'hui encore la plus vaste salle de la commune où puissent se tenir des activités socio-culturelles, depuis les nombreuses manifestations de l'Amicale Laïque, jusqu'au repas annuel des « Anciens » en passant par les collectes de sang !...

A cette dixième rentrée, 11 classes sont occupées sur les 12 : l'école accueille maintenant 296 élèves confiés à douze institutrices et instituteurs.

LE CENTRE DES GRÉZILLIÈRES

Bien qu'ouvert en 1959, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, le centre des Grézillières semble peu connu des habitants de BASSE-GOULAIN qui n'aperçoivent de la rue du Hamelin où ils passent, que les beaux arbres qui bordent l'entrée.

Situé dans un très beau parc boisé de 4 hectares 1/2, le centre occupe le château des Grézillières, ancienne demeure de la comtesse de BERTIER que les anciens de BASSE-GOULAIN ont connue.

Le centre éducatif des Grézillières dépend de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance de Loire-Atlantique et accueille pour une durée variable trente six garçons entre 12 et 16 ans en difficulté familiale et scolaire.

Ces garçons scolarisés pour la plupart dans l'établissement même, grâce à trois classes dépendant de l'Education Nationale. Ils reçoivent là une scolarité adaptée à leurs difficultés et, à la fin d'un séjour de 2 à 3 ans, soit, réintègrent un enseignement normal, secondaire ou professionnel, soit, entament un apprentissage chez un employeur.

Durant leur séjour, dans le but de s'informer sur les métiers, de s'orienter en connaissance de cause, de tester leurs goûts et leurs aptitudes professionnelles ils effectuent des stages en entreprise. Certaines entreprises de BASSE-GOULAIN accueillent d'ailleurs ces garçons régulièrement et nous les en remercions ici.

Mais le travail n'est pas leur seule préoccupation et de nombreuses autres activités sont organisées : activités sportives : tournoi de foot, de tennis; activités manuelles : jardinage, bricolage, mécanique; activités culturelles : théâtre, expression, etc...

La seconde tranche réalisée fut l'école maternelle qui ouvrit ses portes en 1979 : avec 5 classes, occupées dès le 1^{er} jour; une grande salle de repos, une vaste salle de jeux, trois cours (deux bitumées et une engazonnée). Elle accueille maintenant : 155 élèves confiés à 6 institutrices secondées par quatre agents spécialisés d'école maternelle.

Autour du Groupe scolaire, la réalisation en 1975-76 de la Salle de Sports et des différents terrains, en 1979 des espaces verts agrémentés de jeux, a apporté la possibilité d'effectuer dans les meilleures conditions, les activités d'éducation physique et sportive et de plein air prévues dans les programmes scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, pour procéder à des inscriptions, prendre contact avec :

— Mme LANGLOIS, Directrice de l'Ecole Maternelle. (Tél. : 80.07.00).

— M. BREGEON, Directeur de l'Ecole Elémentaire. (Tél. : 54.92.98).

Lors des week-ends, les garçons qui n'ont pu partir dans leur famille peuvent, suivant les saisons et leur préférence pratiquer d'autres activités : sorties vélo dans la région, pratique du canoë sur l'étang de Vioreau, sorties au bord de la mer, etc...

Chaque année, certaines manifestations sportives sont organisées et ouvertes à tous : cyclo-cross dans le parc, kermesse en fin juin, etc...

Durant les vacances scolaires, les garçons participent à des camps; camp de ski dans les Pyrénées, camp voile à Paimboeuf, camp randonnée dans le LOT, par exemple en 82.

Nous espérons par ce programme, chargé, mais attrayant, faire vivre aux garçons du centre une vie active chaleureuse, susceptible de les aider à s'intégrer dans une vie sociale de plus en plus difficile.

Une trentaine de personnes, à temps partiel ou à plein temps, et à des fonctions différentes, travaillent au centre des Grézillières et assurent son fonctionnement toute l'année.

Nous invitons la population de BASSE-GOULAIN à venir participer aux manifestations, sportives ou autres, que nous organisons et souhaitons que ces rencontres soient l'occasion d'échanges fructueux permettant une meilleure information sur notre établissement et son fonctionnement.

Basse-Goulaine, le 2 Décembre 1982.

Le Directeur,
R. ROLLAND.



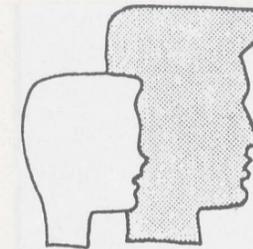
Ets. G. MAINGUY
ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Siège Social : 46, rue du Moulin
Tél. 34.10.00 - BP 8 - 44120 VERTOU

Agences et Dépôts :
VERTOU, PORNIC, LA ROCHE-SUR-YON, CHOLET

**LIGNES ET CANALISATIONS : ÉLECTRICITÉ,
GAZ, EAU, TÉLÉPHONE.**

**ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET IMMOBILIERS
DÉPARTEMENT DE CHAUDRONNERIE ET MÉCANIQUE**



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (F.C.P.E.) École du Grignon

Aucun parent n'est indifférent à la scolarité de ses enfants à la manière et au contenu de son éducation, comme à la qualité de sa formation.

Outre, le souci qu'a notre association d'intervenir pour résoudre les problèmes matériels : transports, sécurité, cantine, il est quelquefois vrai que l'interrogation et l'inquiétude marquent parfois l'ensemble de la scolarité.

LES ÉCOLES LIBRES A BASSE-GOULAIN

Les Ecoles Saint-Brice et Sainte-Marie offrent neuf classes, et accueillent cette année 246 enfants. Les effectifs globaux sont tout à fait stables depuis plusieurs années, ils sont même en hausse sensible au niveau des maternelles. Cette vitalité démontre bien la raison d'être et la vocation propre des Ecoles Catholiques.

L'O..G.E.C.

L'organisme de Gestion des Ecoles Catholiques est chargé de la fondation, de l'entretien et de la gestion des écoles.

A ce titre, il s'occupe plus particulièrement :

- de la construction et la rénovation des locaux,
- du personnel de service (aide-maternelle, femme de ménage),
- des charges de fonctionnement (chauffage, électricité...),
- des Contributions scolaires,
- des relations avec les organismes départementaux (direction diocésaine-UDOGEC...).

Lors de l'Assemblée Générale du 6 Novembre, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration qui a accueilli de nouveaux membres et compte désormais un effectif de douze.

De nombreux travaux de rénovation ont été planifiés, qui s'échelonnent sur cette année et les années à venir.

Si l'éducation est d'abord une affaire individuelle qui concerne l'enfant, elle est essentiellement une affaire collective qui implique les pouvoirs et les services publics, les enseignants et, en tout premier lieu, les parents.

La prise en charge de l'enseignement intègre la responsabilité des parents; or, aujourd'hui encore, trop de parents se déchargent sur l'école de leurs responsabilités. Ils hésitent trop souvent à participer activement aux rencontres, aux réunions proposées par les enseignants, à l'animation qui gravite autour de l'école.

Nous souhaitons que chacun s'interroge et fasse connaître son avis.

Contactez-nous :

- Madame QUINIOU. Tél. 54.94.62.
- Monsieur NICOLLI. Tél. 54.92.63.
- Monsieur LE GOC. Tél. 54.55.89.
- Monsieur PICHAVANT. Tél. 03.52.14.
- Madame NICAISE. Tél. 54.98.22.

L'A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre, est la section locale du grand mouvement mandaté par l'Eglise Catholique pour maintenir le caractère propre de nos Ecoles, et qui regroupe au plan national plus de 860.000 familles.

Une équipe de 13 membres anime l'Association des parents de nos deux écoles qui réunit plus de 70 familles.

L'A.P.E.L. participe à l'organisation de la fête de l'Ecole, et du traditionnel concours de belote, manifestations apportant un appui moral aux enseignants et une aide financière aux projets : classe de neige, échange inter-Ecoles...

Mais surtout, l'A.P.E.L. veille au maintien de cette Liberté essentielle : l'Education de la Foi à l'intérieur de nos écoles, éducation qui ne se reflète pas simplement dans une ou deux heures de catéchèse par semaine, mais à travers tout un projet éducatif.

CLASSE DE NEIGE

Au nombre des activités de l'Ecole, la classe de neige compte parmi les plus appréciées.

Depuis cinq ans maintenant, celle-ci est organisée par les enseignants pour les enfants de CM1 - CM2.

Cette orientation pédagogique vise à faire découvrir une région tout en permettant aux élèves une motivation réelle de longue haleine.



**SHOP
SALON**

LE VRAI SPÉCIALISTE DU SIÈGE

ROUTE DE CLISSON - PARKING CENTRE CONTINENT

44115 NANTES - BASSE-GOULAIN - Tél. 03.00.66



**6 ANS
DE GARANTIE
GRATUITE**

Ouvert tous les jours
sauf le dimanche



**Restaurant
du Parc**

Tél. 54.90.01
44115 Basse-Goulaine

Ses salons pour Banquets
Mariages, Séminaires.

L'Été, le plaisir d'un repas en plein air, sur la terrasse,
et l'Hiver dans
son orangerie

M. et Mme SALIER Pierre
Changement de propriétaire

- Elle favorise :
- la confrontation entre étude théorique et expérience vécue,
 - la découverte d'un milieu autre,
 - l'appréhension d'habitudes de vie différentes,
 - le contact avec l'élément neige, et la pratique d'un sport : le ski.

Ces raisons d'ordre pédagogique, s'enrichissent d'une autre dimension : l'apprentissage de la vie de groupe.

ACTIVITES DIVERSES

Une expérience toute récente est à noter car elle a eu son franc succès : un échange de classe avec GAP pour les CMI, patronné par leur instituteur Monsieur ALBERT, dont nous avons salué en Juin le départ en retraite.

Les ateliers de TRAVAUX MANUELS fonctionnent avec l'aide des parents : céramique, peinture sur soie, macramé, pyrogravure. Autant d'activités qui éveillent chez les enfants le goût du bricolage et du travail précis.

Des sorties très appréciées, à l'Ile-Aux-Moines, au ZOO de BRANFERE, au JARDIN DES PLANTES, ont eu lieu pour les autres classes.

Par toutes ces activités éducatives, les Ecoles SAINT-BRICE, SAINTE-MARIE ont conscience d'être présentes au sein de la Commune.



Association des Parents d'Élèves des Écoles Publiques (P.E.E.P.)

L'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) s'est tenue, le 8 Octobre 1982, à l'École Maternelle du Grignon. Au cours de cette réunion, nous avons constaté que la rentrée s'est bien déroulée, tant en maternelle où les effectifs sont en hausse, qu'en primaire où seules les grandes sections dépassent les 30 élèves par classe.

Nous avons noté avec satisfaction l'achèvement de la passerelle et demandons, toujours pour plus de sécurité, la matérialisation d'un passage piétonnier au bout du parking.

L'action de la P.E.E.P., cette année, portera sur la demande :

- d'une surveillance accrue à la cantine municipale,
- d'une amélioration des équipements scolaires sportifs.

Pour toutes questions relatives à vos problèmes de parents, vous pouvez contacter notre nouvelle présidente : Madame DUMONT - 32, rue de la Razée - Basse-Goulaine - Tél. 54.91.61.

Nous rappelons que la P.E.E.P. veut être un associé participant dans l'école. Elle s'interdit de s'occuper de question étrangère à son but et notamment de questions politiques ou religieuses.

Nous rappelons, d'autre part, que l'action de notre association se prolonge avec les associations PEEP des collèges et lycées que fréquentent les élèves de BASSE-GOULAINNE après le primaire (en particulier les problèmes de transport).

Le Bureau.



APHRODITE
Parfumerie

Esthétique
Soins du Visage et
Épilation à la Cire
Beauté des Pieds et des Mains

BIJOUTERIE FANTAISIE
FOULARDS - CADEAUX

4, Place Louis Edelin - 44115 BASSE-GOULAINNE - Tél. 54.93.37

UN COMMUNIQUÉ DU C.E.F.R. DU LOROUX-BOTTEREAU

LE CENTRE D'ETUDES FEMININES RURALES du LOROUX-BOTTEREAU, Ecole Privée reconnue par l'Etat, reçoit les élèves :

- après la 5^e :
pour la préparation, en 3 ans, du C.A.P.A. employée d'entreprise agricole et para-agricole, sous-option :
- employée familiale
ou
- vente au détail de produits agricoles.
- après la 3^e :
pour la préparation, en 2 ans, du B.E.P.A. Economie Familiale Rurale sous-option employée d'organisme agricole et para-agricole (secrétariat-comptabilité).
Régime : Externat et demi-pension.
Possibilité de transport scolaire.
Bourse Nationale du Ministère de l'Agriculture.
Pour tous renseignements s'adresser à l'école - Tél. (40) 54.20.98.

STAGES ORGANISÉS PAR LE GRETA SUD-LOIRE

Le Groupement d'Etablissement pour la formation continue — GRETA NANTES SUD LOIRE — organise une série de stages en Micro-Informatique portant sur :

- une sensibilisation à l'Informatique,
- une initiation au langage basic.

Pour tout renseignement et inscriptions, s'adresser au :

GRETA SUD LOIRE
Siège : Lycée Jean-Perrin
44400 REZE
Tél. : 75.93.94.

AFFAIRES SOCIALES

Aide-ménagère

Vous êtes invalide ou âgé de plus de 65 ans, votre état de santé ne vous permet plus d'assurer seul les tâches ménagères de votre logement. Adressez-vous à la Mairie - Service des Affaires Sociales.

Il vous sera demandé :

- un certificat médical attestant la nécessité de bénéficier du service d'aide ménagère,
- vos éléments de revenus : retraites (avantage principal et retraites complémentaires), rentes viagères, etc...

Il est signalé que par circulaire du 22 Juillet 1982, Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale a rappelé que les plafonds de ressources fixés pour l'admission au bénéfice de l'Aide Sociale aux Personnes Agées à domicile ayant été alignés par le décret du 4 Mai

1981 sur les plafonds d'octroi de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (26.400 F pour une personne seule et 47.200 F pour un ménage au 1^{er} Juillet 1982) sont ainsi identiques à ceux de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité.

Il en résulte que les personnes âgées titulaires de cet avantage qui demandent à bénéficier des services ménagers et qui ont besoin de cette aide pour être maintenues à leur domicile, doivent être prises en charge par l'Aide Sociale.

De ce fait, il est nécessaire de connaître en premier le montant de vos revenus, afin de diriger votre demande soit près de l'organisme de retraite versant votre avantage principal (si vos revenus dépassent les plafonds indiqués ci-dessus) ou à la DDASS si vos revenus sont inférieurs à ceux-ci. Les personnes titulaires du Fonds National de Solidarité seront obligatoirement prises en charge par l'aide sociale.

Savez-vous que...

L'EXONERATION DU TICKET MODERATEUR DE L'ASSURANCE MALADIE PEUT ETRE OBTENUE DANS UN CERTAIN NOMBRE DE CAS

- Pour des frais concernant des actes médicaux dont le coefficient est égal ou supérieur à K 50 dans la nomenclature des actes professionnels;
- Pour les affections de longue durée nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, à la condition expresse qu'elle laisse à la charge de l'assuré une participation supérieure à 80 F par mois pendant six mois ou 480 F au total pendant la même période (décret n° 80-8 du 8 janvier 1980);
- Pour une hospitalisation d'une durée supérieure à trente jours;
- Pour un arrêt de travail de plus de trois mois;
- Pour les soins dont bénéficie la femme enceinte pendant une période qui débute quatre mois avant la date prévue de l'accouchement et se termine à la date où l'accouchement a lieu;

JEUNE FILLE, institutrice à BASSE-GOULAINNE, recherche à louer 1 pièce meublée avec possibilité de préparer des repas.

S'adresser à la Mairie ou à l'École Maternelle Publique du GRIGNON. Téléphone : 80.07.00.

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
INSTALLATION CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
CUISINES AMÉNAGÉES

Télé — Electro-Ménager

Distributeur : RADIOLA - LINCOLN - KREFFT

Service après-vente et Dépannages rapides

Ets OLLIVIER s.à.r.l.

437 route de Clisson

44230 ST-SÉBASTIEN-s/Loire Tél. 34.49.32



RESTAURANT Le Coin du Rocher

Fruits de Mer - Anguilles - Grenouilles - Beurre Blanc
— fermé le mardi —

☎ 54.97.90 - "La Rivière" 44 BASSE-GOULAINNE

A propos des... VACCINATIONS

VACCINATIONS DES ADULTES

Savez-vous que le tétanos est responsable de plusieurs centaines de morts chaque année en France ?

Savez-vous qu'il s'agit d'une maladie atroce, très douloureuse, nécessitant des soins intensifs en Service hospitalier de réanimation ?

Savez-vous que la plus minime des plaies peut provoquer un tétanos ?

Savez-vous encore qu'il existe toujours en 1982 des cas de poliomyélite même chez les adultes ?

Savez-vous enfin que 8 adultes sur 10 ne sont pas suffisamment protégés contre ces deux maladies ?

Pour toutes ces raisons, vérifiez si vous êtes à jour dans vos vaccinations.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous faire vacciner gratuitement au Centre médico-social :

— soit, tous les premiers mercredis de chaque mois à 13 h. 30,

— soit, lors de séances de vaccinations qui pourront être organisées le soir, si vous êtes assez nombreux à vous inscrire, en téléphonant à la Mairie.

Nous vous rappelons que pour le tétanos, il faut deux injections à un mois d'intervalle, suivies de rappels à 1 an, puis tous les 5 à 10 ans.

Pour la Polio il existe un vaccin buccal qu'il suffit donc d'avaler. (3 ampoules à un mois d'intervalle et rappel à un an, puis tous les 5 ans).

VACCINATIONS

Vous venez d'arriver sur la Commune.

Vous avez des enfants de moins de 18 ans.

Dans le but de mettre notre fichier vaccinations à jour, vous voudrez bien présenter les carnets de santé de vos enfants à la Mairie, Service Vaccinations.

Nous vous en remercions.

Nous vous rappelons qu'une séance gratuite de vaccinations a lieu tous les mois, au Centre Social : 10, Rue de la Razée :

— le premier Mercredi de chaque mois à 13 h. 45.

Nous effectuons les vaccinations TETRACOQ - D.T. Polio - Tétanos (enfants et adultes).

En ce qui concerne les rappels de VARIOLE, une seule séance par an a lieu. Elle concerne les enfants entrant dans leur onzième année. Les Parents concernés, peuvent s'inscrire à la Mairie. Une convocation leur sera envoyée pour cette séance.



Attention aux médicaments périmés!...

Les médicaments encombrant très souvent les armoires à pharmacie. Il est interdit et bien imprudent de les jeter : ils peuvent être source d'intoxications graves chez les enfants qui les confondent avec les bonbons.

Les pharmaciens de BASSE-GOULAIN se proposent de les rassembler :

le **SAMEDI 5 FÉVRIER 1983**

dans une salle de l'Ancienne Maternelle (près de la Mairie) de : 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Ces médicaments seront triés. Ceux encore valables seront remis à des associations qui en ont besoin (pour la POLOGNE, l'AFRIQUE).

Mme DEDIEU - M. RAIMBAULT

CARROSERIE
TOLERIE - PEINTURE
Passage au marbre - Peinture en Étuve
J.C. HIMBERT
418, Rte des Landes de la Plée
44115 BASSE-GOULAIN Tél. (40) 34.65.44

CARRELAGES - FAIENCES
MOQUETTES
André Moëssard
43, rue des Écoles - Beautour - 44120 VERTOU - Tél. 34.47.48

SCREG OUEST **AGENCE DE NANTES**
151, quai E. Cormerais - B.P.64 - 44800 ST-HERBLAIN - Tél. 43.62.11
TRAVAUX ROUTIERS
ASSAINISSEMENT
TERRASSEMENT
TERRAINS DE SPORT
CENTRE DE TRAVAUX DE NANTES - 151 quai Cormerais - 44800 ST-HERBLAIN - 43.62.11
CENTRE DE TRAVAUX DE ST-NAZAIRE - Rue René-Guy-Cadou - 44600 ST-NAZAIRE - 22.48.75
SIÈGE SOCIAL : 146 quai E. Cormerais - 44800 ST-HERBLAIN

Transports de Voitures
MARCEL BAUDRON
Route du Loroux - 44115 BASSE-GOULAIN
☎ 34.96.49

AIDE SOCIALE LÉGALE

Taux des allocations et plafonds de ressources en vigueur au 1^{er} septembre 1982

| Nature des prestations | Taux annuel des allocations en vigueur | Plafonds annuels en vigueur | Observations |
|---|---|--------------------------------------|--|
| PERSONNES AGÉES | | | |
| AVANTAGES PRINCIPAUX. | Au 1-7-1982 | Au 1-7-1982 | |
| Allocation simple d'aide sociale aux personnes âgées | 10 900 F | 26 400 F | En fait, accordée aux seuls étrangers non bénéficiaires d'une convention de réciprocité. Non cumulable avec un avantage vieillesse servi par une caisse de retraite. |
| Allocation spéciale de vieillesse : | 10 900 F | 26 400 F 47 200 F | |
| — Personne seule | 10 900 F | 26 400 F 47 200 F | |
| — Ménage | 10 900 F | 26 400 F 47 200 F | |
| AVANTAGES ACCESSOIRES. | | | |
| Allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité : | | | Montant maximal de loyer : 2 400 F l'an (au 1-1-1971), majoré du tiers pour plus de 2 personnes. |
| — Personne seule | 14 600 F | 26 400 F | |
| — Ménage | 12 700 F | 47 200 F | Maximum : trente heures par mois. |
| Allocation de loyer (1) | Maximum : trois quarts du loyer. | 1 440 F + 3/4 du loyer | |
| Aide ménagère : | | | p. seule 26 400 F ménage 47 200 F |
| — En nature : sous forme de services ménagers | Taux de remboursement horaire : — 47 F pouvant être porté à 49 F en région d'Île-de-France (arrêté du 15-9-1982, effet au 1-7-1982). | p. seule 26 400 F ménage 47 200 F | |
| — En espèces : indemnité représentative des services ménagers | 60 % de l'aide en nature. | p. seule 26 400 F ménage 47 200 F | Pour les personnes hébergées et entretenues au compte de l'Aide sociale : 10 % des ressources personnelles (ne pouvant être inférieures au taux indiqué ci-contre). |
| AVANTAGES PARTICULIERS. | | | |
| Allocation dite « d'argent de poche » : | | | |
| — Somme minimale laissée à la personne placée | Au 1-7-1982 3 060 F | | |

AIDE SOCIALE AUX FAMILLES DONT LES SOUTIENS INDISPENSABLES EFFECTUENT LEUR SERVICE MILITAIRE

| | | | |
|---|--|---|--|
| AVANTAGE PRINCIPAL. | | Au 1-7-1982 | |
| Allocation principale | Taux maximum : 300 F par mois. | | Quotient familial de ressources mensuelles inférieur ou égal à 1 964 F par mois. Compris entre 1 964 et 2 946 F. Compris entre 2 946 et 3 928 F. |
| | Taux moyen : 200 F par mois. | | |
| | Taux minimum : 100 F par mois. | | |
| AVANTAGES ACCESSOIRES. | | | Les prestations familiales sont perçues par priorité et excluent, à due concurrence, lesdites majorations. Dans le cas où le montant des prestations familiales serait inférieur au montant de ces majorations, ces dernières seront réduites, à due concurrence, du montant des allocations familiales (article L 555 du Code de Sécurité sociale). |
| Majorations pour enfants non cumulables avec les prestations familiales | — Pour chacun des 2 premiers enfants. 22 % — Pour le 3 ^e et le 4 ^e enfant. 37 % chacun — Pour chacun des suivants. 33 % | de la base de calcul des allocations familiales | |
| Majoration pour ascendant | Moitié de l'allocation principale. Elle ne peut se cumuler avec les allocations versées au titre de la vieillesse ou de l'infirmité en vertu des législations de Sécurité sociale ou d'Aide sociale. | | |

(1) La loi du 16 juillet 1971, créant une allocation de logement à caractère social, a eu pour conséquence la suppression de l'allocation loyer aux personnes âgées et aux infirmes à compter du 1^{er} juillet 1972.

PRESTATIONS FAMILIALES au 1-7-1982
BASE DE CALCUL : 1 323 F

| ALLOCATIONS FAMILIALES | | | | COMPLÈMENT FAMILIAL | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|--|--|---|--|---|----------|---------------------------------|----------|---------------------------------|---|
| 2 ^e enfant 32 % | (1) 3 ^e enfant 40 % | 4 ^e enfant 40 % | A partir du 5 ^e enfant 40 % | Remplace au 1-1-1978, les allocations de salaire unique et sa majoration de la mère au foyer et sa majoration, de frais de garde, et l'indemnité compensatrice. | | | | | | | |
| 423,36 | 529,20 | 529,20 | 529,20 | MONTANT PLAFONDS DE RESSOURCES (net imposable de 1981) | | | | | | | |
| ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ | | | | 1 enfant de moins de 3 ans | | 2 enfants dont 1 au moins de moins de 3 ans | | 3 enfants | | Par enfant en plus | |
| Personne isolée, femme enceinte sans enfant | Revenu familial | Montant de l'allocation | Durée du versement | Quel que soit le nombre d'enfants | ménage | | ménage | | ménage | | ménage 1 ou 2 revenus ou personne seule |
| | | | | | 1 revenu | (2) 2 revenus ou personne seule | 1 revenu | (2) 2 revenus ou personne seule | 1 revenu | (2) 2 revenus ou personne seule | |
| | Par enfant à charge | Différence entre le revenu familial minimum et l'ensemble des ressources imposables ou non | 12 mois consécutifs dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date d'ouverture du droit | 592,00 F | 58 075 F | 68 280 F | 69 690 F | 79 895 F | 81 305 F | 91 510 F | 11 615 F |
| 150 % | 50 % | | Prolongation jusqu'à ce que le dernier enf. ait atteint l'âge de 3 ans | Allocation différentielle | 64 303 F | 74 508 F | 65 918 F | 76 123 F | 87 533 F | 97 738 F | |
| 1 984,50 F | 661,50 F | | | | (2) Quand chacun des 2 revenus est au moins égal, pendant l'année de référence, à 6 fois la base mensuelle de calcul des allocations familiales. | | | | | | |

Allocation de rentrée scolaire : attribuée aux bénéficiaires d'une prestation familiale pour chaque enfant inscrit en exécution d'obligation scolaire. Même condition de ressources que pour la majoration de l'allocation de salaire unique.

1) Décret n° 79-722 du 27-8-1979 : J.O. du 29-8-1979.

| ALLOCATIONS AUX HANDICAPÉS (dispositions particulières en cas de placement) | | | | | ALLOCATIONS D'ORPHELIN | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|--|----------------------------|-------------------------------|
| Mineurs de moins de 20 ans | | | Adultes de plus de 20 ans | | Orphelin ou assimilé à un orphelin | | |
| Allocation d'éducation spéciale 32 % | Complément | | Allocation aux adultes handicapés | Allocation compensatrice | Plafond (revenu net global imposable de l'année précédente, à l'exclusion des revenus des enfants ayant fait l'objet d'une imposition commune) | De père et de mère 30 % | De père ou de mère 22,50 % |
| | 1 ^{re} catégorie 48 % | 2 ^e catégorie 24 % | | | | | |
| 423,36 F | 635,04 F | 317,52 F | 1-7-1982 2 125 F (1 966 F lorsque les 2 membres d'un ménage sont bénéficiaires chacun de l'A.A.H.) | Aide sociale : Majoration pour tierce personne ou allocation aux grands infirmes travailleurs | 1 personne : 21 300 F 1 ménage : 42 600 F par enfant à charge : 10 650 F | 396,90 F | 297,67 F |

PRESTATIONS MAINTENUES :
aux personnes qui ne peuvent prétendre au bénéfice du complément familial ;
aux personnes dont le montant des anciennes prestations est supérieur au complément familial.

| SALAIRE UNIQUE accordé dans la limite des plafonds de ressources précisés au tableau suivant | | | | | | |
|---|------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------------|------------|
| BASE DE CALCUL | | 1 enfant au moins de moins de 2 ans | 1 enfant de plus de 2 ans | 2 enfants de plus de 2 ans | 3 enfants et plus de plus de 2 ans | Majoration |
| S.U. | Majoration | | | | | |
| 194,50 F | 633,40 F | 97,25 F | 38,90 F | 77,80 F | 97,25 F | 316,70 F |

| PLAFONDS DE RESSOURCES FIXES POUR L'OCTROI DU SALAIRE UNIQUE période du 1-7-1980 au 30-6-1981 | | | | |
|--|--------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Salaire d'appoint maximum mensuel 50 % base calcul des A.F. | Salaire unique sans majoration | | Majoration de salaire unique | |
| | Nombre d'enfants | Revenu fiscal net de l'année précédente | Nombre d'enfants | Revenu fiscal net de l'année précédente |
| Quel que soit le nombre d'enfants : 661,50 F | 1 | 28 800 F | 1 de moins de 3 ans | 32 350 F |
| | 2 | 34 560 F | 2 (dont un de moins de 3 ans) | 38 820 F |
| | 3 | 40 320 F | 3 moins de 3 ans | 45 290 F |
| | 4 | 46 080 F | par enfant en plus | 6 470 F |
| | par enfant en plus | 5 760 F | | |

ALLOCATION POUR FRAIS DE GARDE DU 1-7-1980 AU 30-6-1981

Cette allocation n'est accordée que lorsqu'un des enfants au moins est âgé de moins de trois ans et lorsque le ou les enfants sont confiés, soit à des nourrices et gardiennes agréées, soit à des crèches familiales ou collectives ou des jardins d'enfants.
Montant mensuel de l'allocation (dans la limite des frais exposés par le placement) 413,95 F

| PLAFOND DE RESSOURCES | Ressources fiscales nettes de l'année précédente | Par enfant en plus |
|---|--|--------------------|
| 1 personne seule avec un enfant de moins de 3 ans | 38 820 F | 12 940 F |
| Ménage avec un enfant de moins de 3 ans | 64 700 F | |

INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI

Nous vous rappelons que BASSE-GOULAINÉ dépend de l'Agence Nationale pour l'Emploi : 12, Avenue Carnot - 44037 NANTES-CEDEX - Tél. 48.48.48.

Les inscriptions se font à la Mairie de BASSE-GOULAINÉ tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h. 30, sauf le samedi, dès la date de rupture de contrat ou de licenciement.

Tout demandeur d'emploi doit se présenter aux pointages mensuels (plus qu'un pointage par mois depuis le 1-11-82).

Vous avez entre 16 et 18 ans

BENEFICIAIRES : jeunes gens et jeunes filles âgés de 16 à 18 ans ayant quitté l'école sans formation professionnelle.

STATUT : vous êtes stagiaire de la formation professionnelle, vous n'êtes pas sous contrat de travail.

BUT DES FORMATIONS :

A - **le stage d'orientation approfondie** vous permettra de préciser vos désirs puis d'être orienté soit vers un stage d'insertion, soit vers un stage de qualification.

B - **le stage d'insertion** vous permettra d'acquérir un niveau de formation générale suffisant pour accéder à un stage de qualification.

C - **le stage de qualification** vous donnera une véritable formation professionnelle.

DUREE DE LA FORMATION :

A - Orientation approfondie : 6 semaines.

B - Insertion : 6 mois à 2 ans; la moitié du stage est consacrée à une expérience en entreprise.

C - Qualification : 6 mois à 2 ans; le tiers du stage est consacré à une expérience en entreprise.

REMUNERATION : 500 F les six premiers mois, 700 F les mois suivants.

FRAIS DE STAGE : la formation est gratuite. Vous pouvez bénéficier d'une indemnité mensuelle d'hébergement de 225 F ainsi que d'un remboursement forfaitaire de vos frais de transports (de 85 à 200 F selon les cas).

SECURITE SOCIALE : vous êtes assuré(e) social(e) : maladie, maternité, accidents du travail.

Vous avez plus de 21 ans

VOUS RECHERCHEZ UNE ORIENTATION OU UN STAGE DE FORMATION

- VOUS POUVEZ BENEFICIER :
 - CONTRAT EMPLOI FORMATION
 - STAGE DE MISE A NIVEAU
 - STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

- ADRESSEZ-VOUS :
 - A.N.P.E. - 12, Avenue Carnot - NANTES - Tél. 48.48.48.
 - A.N.P.E. - 12, Rue de Strasbourg - NANTES - Tél. 47.01.06.
 - A.N.P.E. - 12, Rue d'Aquitaine - ST-HERBLAIN - Tél. 43.34.28.
 - A.N.P.E. - 78, Avenue de la Libération - REZE - Tél. 75.04.71.

- ET DEMANDEZ UNE INFORMATION AUPRES D'UN CHARGE D'INFORMATION OU UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE AUPRES D'UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Lors du premier pointage une carte vous sera remise. Après l'inscription à l'A.N.P.E. en Mairie, le dossier ASSE-DIC vous sera adressé directement par cet organisme, à votre domicile.

Ce dossier rempli vous le porterez directement à HAUTE-GOULAINÉ en Mairie (bureau ANPE) où une permanence de l'Antenne NANTES-EST (ASSEDIC) est assurée tous les Mercredis de 9 heures à 11 heures.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES 16/21 ans - 56, Quai de la Fosse - NANTES - Tél. 20.33.03.

Vous avez entre 18 et 21 ans

BENEFICIAIRE : avoir entre 18 et 21 ans, être à la recherche d'un premier emploi permanent, ne pas avoir une formation professionnelle suffisante pour trouver du travail.

Certaines dérogations peuvent être accordées pour les plus de 21 ans.

BUT DES FORMATIONS :

A - **le stage d'insertion** (remise à niveau) vous permettra d'accéder à un stage de qualification.

B - **le stage de qualification** vous donnera une véritable formation professionnelle.

DUREE DE LA FORMATION :

A - Insertion : 3 à 5 mois prolongés éventuellement jusqu'à 10 mois; la moitié du temps est consacrée à un stage en entreprise.

B - Qualification : 6 mois en centre de formation. Ce stage peut être précédé d'un stage d'orientation approfondie d'une durée d'un mois si vous n'avez pas d'idée précise sur votre orientation.

REMUNERATION :

- 30 % du SMIC jusqu'à 21 ans;
- 40 % du SMIC après 21 ans;
- 90 % du SMIC pour les handicapés et certaines catégories de femmes.

FRAIS DE STAGE : la formation est gratuite.

SECURITE SOCIALE : vous êtes assuré(e) social(e), maladie, maternité, accidents du travail.

ÉLECTRICITÉ Générale

BATIMENT - ÉLECTROMÉNAGER

INSTALLATIONS
RÉFÉCTIONS
CHAUFFAGE

Devis gratuit



J.L. CORBRAN

«Le Pâtis»
HAUTE-GOULAINÉ
44115 Basse-Goulaine

DÉPANNAGES toutes marques
VENTES sur catalogues, à domicile

S.A.V. assuré

☎ 03.52.72

VEDETTE, LINCOLN, MIELE, BAUKNECHT, etc...

Information du Centre de Secours

 **34.41.18**

— EFFECTIF 38 — 3 Permanents S. P. Volontaires.

- 3 Capitaines Médecins.
- 1 Lieutenant, Chef de Corps.
- 1 Officier Adjoint.
- 7 Sous-Officiers.
- 4 Caporaux;
- 22 Sapeurs Pompiers volontaires.

— MATERIEL :

- 2 Fourgons Tonnes Pompes.
- 1 Premier secours ou véhicule secours routier.
- 1 Véhicule de force.
- 2 Véhicules de Force.
- 2 Véhicules Spéciales Asphyxiés blessés.
- 1 Voiture de Liaison.
- 3 Motos-Pompes.
- 1 Pompe d'équipement.
- 1 Remorque Poudre (Feu électrique).
- 1 Remorque Emulsion (Feu hydrocarbure).

Matériels divers :

Extinction, Protection Sauvetage, Eclairage, Signalisation, Echelles, deux Plans, Equipement destruction de nuisibles (frelons, guêpes).

Radio émetteur-récepteur sur tous les véhicules. Sélectif pour les appels particuliers des Sapeurs-Pompiers, ainsi la sirène est évitée. Elle ne sert qu'en cas de feu important, ou renfort d'effectif.

Le Fonctionnement de l'effectif : dans la journée heure ouvrable : 8 h. à 12 h. - 14 h. à 18 h. Equipe de 3 permanents aidés des volontaires.

Soirée : à partir de 18 h., une équipe de 6 hommes prend le relai de la sécurité de la nuit, du lundi soir 18 h. au lundi matin 8 h., y compris les week-ends prolongés et congés annuels.

L'Encadrement Officiers, Sous-Officiers, Caporaux sont nommés suite aux stages de formation et d'instruction dirigés et organisés par la Direction Départementale des Services de Secours et d'Incendie, La Protection Civile, et les différentes manœuvres mensuelles organisées par le Centre de Secours de VERTOU.

Secouriste. Réanimation. Secours routier. Sauvetage déblaiement et extinctions diverses.

INTERVENTIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 1982 sur BASSE-GOULAINNE :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| — INCENDIES..... | 6 |
| — FEUX DE CHEMINEE | 1 |
| — ACCIDENTS DE LA ROUTE | 28 |
| — TRANSPORTS DE MALADES | 13 |
| — OPERATIONS DIVERSES | 6 |
| — NUISIBLES | 17 |
| — FAUSSES ALERTES | 1 |
| TOTAL | 72 |

Un communiqué des P.T.T.

Malgré tout l'intérêt que la Poste apporte à l'amélioration de la qualité de service à la distribution, force est de constater que de nombreuses installations (individuelles notamment) ne présentent pas les conditions de SECURITE satisfaisantes.

Le courrier est trop facilement accessible à n'importe qui et la capacité des boîtes trop insuffisante pour mettre courrier, journaux et paquets à l'abri des intempéries comme des voleurs.

Enfin l'absence fréquente du nom du titulaire de la boîte entraîne les erreurs de distribution qui provoquent des litiges difficiles à régler généralement, et des pertes de temps.

Afin de remédier à ces inconvénients, une nouvelle réglementation adoptée conjointement par le Ministère du Logement et par le Ministre des P.T.T. fait obligation aux

titulaires ayant obtenu un permis de construire après le 12 juillet 1979 d'installer une boîte aux lettres normalisée, c'est-à-dire répondant aux normes de l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Ces boîtes, dont les dimensions minimales ont été fixées strictement sont accessibles au réseau postal dans la totalité de leur volume ce qui permet d'y loger journaux et paquets sans difficultés. Elles peuvent être acquises dans le commerce ou confectionnées par l'utilisateur. Dans ce dernier cas, seule la serrure spéciale doit être achetée pour un prix très modéré.

Votre Receveur, comme votre Préposé, se tiennent à votre disposition, pour vous donner tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif sur ce sujet.

N'hésitez pas à les consulter.

PLOMBERIE — SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL

Claude AILLERIE

55 rue du Hamelin, 44115 BASSE-GOULAINNE - Tél. 54.95.01

GLACE
MIROITERIE
VITRAGE
ISOLANT

GUILLON et Cie

5 avenue Carnot 44000 NANTES ☎ 89.77.55

CENTRE DE LA GRILLONNAIS

COMPTE-RENDU DU SEJOUR VACANCES DES HANDICAPES AU CENTRE de la GRILLONNAIS JUILLET-AOUT 1982

par Jacques GOULARD et Jean-Paul PERRIN de l'A.P.F. de NANCY.

C'est sous un ciel pluvieux que nous sommes arrivés à la Grillonnaise le Vendredi 30 Juillet. Nous avons eu l'agréable surprise de retrouver notre ami, Gérard HERY, mais cette fois au poste de Directeur. Heureuse surprise aussi en retrouvant Rédouane et Fadéla, ce couple de Tlemcen, qui était déjà là l'an passé et qui arrivait de faire une colonie en ITALIE.

Samedi matin 31 Juillet, un accueil très chaleureux nous était réservé par la Municipalité de BASSE-GOULAINNE qui avait fait venir pour cette familiale manifestation la musique de HAUTE-GOULAINNE sous la direction de son chef MECHINEAU. A cette occasion, Maurice COSNUAU dit « Tonton » reçut des mains de Monsieur le Maire la médaille de la commune pour ses 20 années de présence à la Grillonnaise.

La colonie était bien commencée et se continua dans la meilleure ambiance tout au long des trois semaines. Rares ont été les jours et les soirées où il n'y avait pas d'animation. Ce fut la soirée avec Pierre BARDIN, imitateur et RUBECA, maître de la magie.

— la soirée couscous préparée par Rédouane et Fadéla et à laquelle participaient de nombreux habitants de la commune.

— les concours de loto et de belote,

— le groupe militaire antillais qui a donné un spectacle splendide,

— le groupe Tréteaux et Terroir toujours aussi sympathique.

— la dégustation du « beurre blanc » si gentiment préparé par Michel et Maryvonne.

— les sorties à Nantes, les visites de magasins, du Château, des rues piétonnières,

— les promenades à SUCE.



— à l'île de NOIRMOUTIER,
— et puis le spectacle inoubliable avec Marcel AMONT et nous en oublions certainement.

Donc point d'ennui à la colo, d'ailleurs les Lorrains venus en grand nombre, savent mettre l'ambiance aidés pour cela par une équipe d'animateurs et d'animatrices très gentils.

Et nos sorties dans le pays, partout un excellent accueil, aussi nous nous faisons les interprètes de nos camarades vacanciers pour remercier les cafetiers et restaurateurs, ainsi que la population tout entière, chez qui nous avons toujours été bien reçus.

Enfin, il ne faut pas oublier le travail plein d'abnégation de notre « docteur » LOIC, toujours prêt à nous prodiguer ses soins, les bons petits plats de THIERRY et du breton JOSEPH, le sourire de MARIE-FRANCE, la gentillesse de l'économiste ANNE, etc..., etc...

Mais tout a une fin, déjà nous voyons arriver le départ, mais aussi nous pensons dès maintenant, à l'année prochaine.

La S.P.A. lance un appel !

S.P.A. : La Guiblière - 44300 NANTES - Tél. : 50.61.75.

Refuge ouvert de 14 h. à 18 h. - Sauf Dimanche et jours fériés.

De nombreux chiens et chats trouvés à NANTES et en LOIRE-ATLANTIQUE par des Mairies ou des particuliers, sont signalés ou amenés à notre Refuge de NANTES.

Certains attendent leurs maîtres depuis plusieurs mois, et ceux-ci ne pensent peut-être pas à venir les chercher.

Des animaux tatoués, dont le tatouage est illisible ou dont les maîtres ont oublié d'adresser leur carte à la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, ne nous permettent pas d'identifier leur propriétaire.

Venez au Refuge reconnaître votre chien.



AMBULANCE — TAXI

TOUTES DISTANCES 24 h sur 24
EQUIPEE OXYGENE - RADIO-TELEPHONE - CX TOUT CONFORT

Pierre QUÉRÉ

8 rue de Provence — BASSE-GOULAINNE — Tél. 54.92.22

PLANTS — GRAINES et divers

HAURY Jean et Charles

2 route de Clisson — 44200 NANTES — Tél. 75.63.00

Amicale intercommunale des Donneurs de Sang bénévoles

SAINTE-SÉBASTIEN - BASSE-GOULAINNE HAUTE-GOULAINNE

Le Bureau de l'Amicale est heureux de constater que grâce à l'action entreprise auprès des jeunes de nos communes (2.000 lettres adressées aux personnes de 18 à 25 ans) notre appel à participer à nos collectes a été très bien compris.

- Voici le résultat de deux de nos collectes en 1982 :
- 3 Mai 1982 car de prélèvement à ST-SEBASTIEN : 126 dons dont 33 nouveaux donneurs.
 - 9 Mai 1982 car à Haute-Goulainne : 178 dons dont 20 nouveaux donneurs.
 - 30 Août 1982 car à ST-SEBASTIEN : 107 dons dont 14 nouveaux donneurs.
 - 5 Septembre 1982 à BASSE-GOULAINNE : 141 dons dont 14 nouveaux donneurs.

Soit 81 nouveaux donneurs dont 19 habitants de BASSE-GOULAINNE nous les en remercions ici vivement, en souhaitant les retrouver lors de nos prochaines collectes. Espérons que leur exemple sera suivi, car le besoin des Hôpitaux et Cliniques est de plus en plus important.

Sachez qu'une opération à cœur ouvert nécessite 14 à 18 flacons de sang, soit environ 7 litres. Une opération à la suite d'un accident d'auto nécessite souvent une longue chirurgie sur des fractures multiples.

L'intervention et les hémorragies post-opératoires exigent des transfusions quotidiennes allant jusqu'à 4 litres de sang par jour et parfois pendant une semaine.

Voici les dates de nos collectes pour 1983 :

LE DIMANCHE de 8 h. à 12 h.

- 6 Février : Salle des Cantines à SAINT-SEBASTIEN.
- 12 JUIN : Salle de l'Amicale Laïque à HAUTE-GOULAINNE.
- 4 SEPTEMBRE : Salle Groupe Scolaire du Grignon à BASSE-GOULAINNE.
- 20 NOVEMBRE : Salle des Cantines à SAINT-SEBASTIEN.

EN SEMAINE de 9 h. à 12 h. 30 et de 16 h. 30 à 19 h.

- LUNDI 31 JANVIER : Salle Centre Social Jean-Macé à ST-SEBASTIEN.
- LUNDI 6 JUIN : Salle Centre Social Jean-Macé à ST-SEBASTIEN.
- LUNDI 29 AOÛT : Salle Centre Social Jean-Macé à ST-SEBASTIEN.
- LUNDI 14 NOVEMBRE : Salle Centre Social Jean-Macé à ST-SEBASTIEN.

de 16 h. à 19 h.

- MARDI 8 FEVRIER : Car de prélèvement Place de l'Eglise à HAUTE-GOULAINNE.
- MERCREDI 23 NOVEMBRE : Car de prélèvement Place de l'Eglise à HAUTE-GOULAINNE.

L'AMICALE INTERCOMMUNALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES fêtera en 1983 son TRENTIEME ANNIVERSAIRE à cette occasion.

L'Assemblée générale de l'Amicale avec remise de diplômes aura lieu le Dimanche 27 FEVRIER 1983. Salle des Cantines à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE à partir de 10 h. 30 et sera suivi d'un vin d'honneur.

Un Banquet sera organisé le même jour aux Salons de la LOUEE à HAUTE-GOULAINNE. Participation au repas : 100 F.

Amicalistes prenez date.

Club du Troisième Âge «Bouquet d'Automne»

VOYAGES 1982

Le 2 AVRIL 1982 :

Nous visitons la Foire de NANTES et y passons une bonne après-midi.

Le 3 MAI 1982 :

Nous allons au GRAND BLOTTEREAU voir les magnifiques serres.

Le 27 MAI 1982 :

Nous nous embarquons pour faire la Côte Vendéenne. Après la pause - café à ST-HILAIRE-DE-RIEZ, nous nous dirigeons par ST-GILLES-CROIX-DE-VIE vers LE FENOUILLET où nous faisons un très bon déjeuner à « LA MADELON ». Ensuite nous prenons la route des SABLES-D'OLONNE et revenons à BASSE-GOULAINNE par TALMONT, LA MOTHE-ACHARD, LA ROCHE-SUR-YON, LES LUCS-SUR-BOULOGNE, et rentrons très contents de cette bonne journée.

Le 16 JUIN 1982 :

Nous partons par REDON et prenons le bateau pour descendre la Vilaine. Après un périple de 2 h. 1/2 nous débarquons au barrage d'ARZAL où nous retrouvons notre car qui nous emmène à TREHIGUIER où nous faisons un très bon déjeuner face à la mer. Nous repartons par la BAULE, PORNICHET, arrêtons à ST-NAZAIRE et passons sur le grand pont pour rentrer à BASSE-GOULAINNE.

Le 8 JUILLET 1982 :

Sortie pique-nique à CHATEAU-THEBAUD par une belle et chaude journée.

Le 15 SEPTEMBRE 1982 :

Départ à 7 h. 30 pour VILLANDRY en passant par VALLET, CHAMPTOCEAUX. Pause-café à VILHIER, puis nous reprenons la route de SAUMUR et arrivons à VILLANDRY. Après la visite du château et de ses magnifiques jardins, son potager aux mille couleurs et ses buis artistiquement taillés, nous nous rendons à SAVONNIERES pour déjeuner.

Ensuite nous allons visiter les très intéressantes grottes pétrifiantes et y dégustons un verre de vin de Touraine. Puis, retour à BASSE-GOULAINNE après un arrêt aux Rosiers.

Le 2 DECEMBRE 1982 :

Nous nous réunissons avec quelques Clubs des environs pour aller visiter le Musée des Guerres de VENDEE à CHOLET et un atelier de tisserands, comme au bon vieux temps.

Puis nous faisons halte au village « LES CHATELIERS » où nous attend un très bon déjeuner, suivi d'une matinée dansante très gaie et très animée.

NOTRE VENTE ANNUELLE DES 27 et 28 NOVEMBRE a été très réussie avec beaucoup d'acheteurs et une bonne ambiance. Merci à tous ceux qui sont venus nous voir, et à l'année prochaine.

BIBLIOBUS :

Le service de prêt de la Bibliothèque Centrale LOIRE-ATLANTIQUE fonctionne toujours dans notre Commune. Les livres sont renouvelés tous les trois mois.

PERMANENCE :

De 11 heures à 12 heures, le dimanche matin à la Vieille Cure.

Association de Secourisme de Basse-Goulainne

« SOLIDARITE » ce pourrait bien être le mot de l'année, mais c'est aussi un des aspects fondamentaux de notre Association qui a pu être définie comme une « organisation de la solidarité humaine » avec une double mission :

- Assurer l'assistance à toute personne en danger non seulement en cas d'accidents ou de catastrophes, mais aussi au cours de la vie quotidienne dans son milieu familial, professionnel ou sportif,
- Prévenir les accidents par un enseignement approprié.

Grâce au dévouement inconditionnel de quelques-uns, notre association a bien rempli sa première mission en assurant au cours de l'année 1982 une vingtaine de postes de secours lors des différentes manifestations, essentiellement sportives de notre canton. Mais, et alors que dans un précédent bulletin municipal nous formions le vœu que notre enseignement soit perpétué par ceux qui l'avaient reçu, notre appel ne fut pas entendu et notre seconde mission a failli :

aucun candidat au monitorat parmi les nouveaux diplômés du BNS ! Pire encore, nous avons déploré une certaine désaffection que le manque de disponibilité et une modeste participation financière (conseillée par l'association départementale) ne sauraient expliquer.

Et pourtant ! Alors que les pouvoirs publics s'apprennent à exiger la connaissance des gestes élémentaires de survie à tout candidat au permis de conduire, que tout éducateur sportif devra être titulaire du BNS, les enseignants, et en particulier les éducateurs d'enfants, mais aussi les assistantes maternelles, les aides-ménagères ou familiales, les nourrices agréées... tous les responsables d'enfants ne se sentent-ils pas concernés par le secourisme ?

Certains jugeront mes propos moralistes.

Ils le sont en effet. Mais là où il n'y a pas de morale, il ne saurait y avoir ni responsabilité, ni liberté, ni... solidarité.

Le Président,
D' GATEAU.

PLATRERIE
FAIENCE
CORNICHERS EN STAFF
RÉNOVATIONS

**Eugène
ROBERT**

« Le Tertre » 44115 BASSE-GOULAINNE Tél. 54.92.57

Paul Grandjean S.A.C.O.

COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS
URBAINS - ENLÈVEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS
44000 NANTES Téléphone : 75.68.48

L'Union Mutualiste de Loire-Atlantique

Au service de la santé pour une meilleure qualité de vie.

700.000 personnes, deux habitants du département sur trois, ont choisi dans leur commune, dans leur entreprise, dans le cadre de leur profession, ou encore à titre individuel, d'adhérer à l'une des 200 sociétés mutualistes regroupées au sein de l'Union Mutualiste de Loire-Atlantique (U.M.L.A.). Une audience qui permet à la Mutualité (plus de 23 millions d'adhérents au plan national) de s'affirmer comme la première force sociale du pays.

Issue en 1976, de la fusion de l'Union Départementale des Sociétés Mutualistes et de la Caisse Chirurgicale Familiale, l'Union Mutualiste ne s'appuie pas seulement en effet, sur un ensemble de services administratifs et techniques. C'est avant tout l'outil de travail qui catalyse, à l'échelon départemental, le courant de solidarité qui s'exprime à travers les sociétés mutualistes. A ce titre, ce sont les mutualistes qui, dans tous les cas, sont régulièrement appelés à discuter, à définir, les choix du mouvement.

Mais si la Mutualité est encore surtout associée au service essentiel qu'elle assure dans le domaine de la protection sociale, en matière de remboursements complémentaires aux différents régimes d'obligation, elle a également su élargir son champ d'action pour toucher plus directement tout ce qui concerne la santé.

C'est dans ce contexte que l'Union a donc consacré une part importante de son énergie à la création et à la gestion de réalisations sanitaires et sociales qui font partie intégrante du

tissu médical et hospitalier du département. A Nantes et à St-Nazaire, elle assure notamment le fonctionnement de deux cliniques, deux pharmacies, deux centres dentaires, d'un centre d'optique et d'audioprothèse.

Des établissements qui, comme les cliniques, sont soit rattachés au secteur public hospitalier, soit gérés dans une perspective qui exclut toute notion de profit. Car, pour la Mutualité, la santé ne sera jamais un marché. Et c'est en s'appuyant sur ce principe fondamental qu'elle s'oriente aujourd'hui vers un ensemble d'initiatives, qui, à terme, devaient permettre de mieux répondre aux besoins qui se font jour.

— UNE ACTION SPECIFIQUE EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES

Pour répondre aux besoins exprimés par les retraités, en particulier en matière de logement, elle a créé MUTUALITE-RETRAITE. Une association qui s'est fixée comme objectif de « **permettre aux personnes âgées de passer leur retraite dans les meilleures conditions de confort matériel, moral, physique, dans la sécurité et la joie de vivre, quel que soit l'endroit où elles ont choisi de vivre** ».

Le maintien à domicile qui est aussi une des priorités de MUTUALITE-RETRAITE, étant entendu que les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène et que leurs besoins sont différents en fonction de leur habitat, de leur santé, de leurs ressources, de leur environnement.

— LA SANTE PAR LES LOISIRS

Avec AIR et SOLEIL, autre organisme mutualiste chargé de promouvoir « une politique des Loisirs-vacances », l'Union a de même marqué sa volonté de sortir des sentiers battus du tourisme standardisé et des loisirs prêts à consommer. En fait, pour AIR et SOLEIL, il s'agit avant tout de « favoriser l'accès de tous aux vacances avec un souci particulier des gens de situation modeste. Et aussi, de contribuer à une meilleure santé par des loisirs sains et enrichissants, de réconcilier l'homme avec la nature ».

— PREVENTION : LES PREMIERS JALONS

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) estime que la prévention s'inclut naturellement dans la recherche d'amélioration et de maintien du niveau de santé d'une population mais qu'il ne s'agit pas là seulement d'un problème médical. En clair, les facteurs de caractère individuel aussi bien que collectif (milieu matériel, environnement humain, familial, social, professionnel) constituent autant d'éléments

SOCIÉTÉ MUTUALISTE Loire-Atlantique Mutualité

CORRESPONDANTE :

Mme Suzanne JEUZEL
9 rue de l'Échalier - 44115 BASSE-GOULAIN

PERMANENCES :

Chaque mardi matin de 10 h à 12 h.

PERMANENCES d'encaissement des cotisations :

- Le vendredi 7 janvier 1983
au Centre Social de 16 h à 16 h 30.
- Le samedi 8 janvier 1983
au Centre Social de 9 h à 11 h.

qui conditionnent une meilleure qualité de vie et qui contribuent à préserver le capital santé d'un individu, d'une population.

Dans ce cadre, l'Union Mutualiste a commencé une série d'expériences destinées à mesurer le degré de réceptivité des mutualistes : bilans de santé, conférences-débats. Très vite, cette démarche a recueilli une très grande adhésion. Preuve qu'elle correspondait à un besoin profond.

Le programme est ambitieux, certes, mais la Mutualité ne revendique pas le monopole de cette action. Ces jalons posés, elle est prête à travailler avec toutes les associations, les organismes, les collectivités qui voudront s'associer à cette démarche.

Les Sociétés Mutualistes présentes sur votre commune sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ces actions mais également pour vous proposer les garanties médico-chirurgicales qui pourraient vous intéresser.

SOCIÉTÉ MUTUALISTE Ouvrière et Paysanne

MUTUELLE OUVRIÈRE ET PAYSANNE DE BASSE-GOULAIN

Société de Secours Mutuels n° 44462
Siège Social : MAIRIE de BASSE-GOULAIN
C.C.P. n° 792.70 X NANTES

PRÉSIDENT :

Mr BERTIN Marcel
24, route des Landes-de-la-Plée
44115 BASSE-GOULAIN

CORRESPONDANTE :

Mme LEFEUVRE René
2 rue des Martières - 44115 BASSE-GOULAIN

PERMANENCES :

1er samedi et 3ème mardi de chaque mois, de 17 h à 19 h.
Ancienne Maternelle École Publique, salle n° 2.
Pour tout renseignement utile nous tenons à votre disposition.



BOULANGERIE

Hubert BOUYER

confiserie - rayon cadeaux

Ouvert tous les jours sauf le lundi

☎ 54.92.34

GARAGE MECASUD



TÔLERIE - PEINTURE
MÉCANIQUE - REMORQUAGE

Route des Landes de la Plée
BASSE-GOULAIN - Tél. 80.02.60

CITROËN

TAXI M. GUÉRY
Tél. 54.92.59 - 44115 BASSE-GOULAIN

248 Route des Landes de la Plée

peinture — vitrerie — papiers peints

revêtements de murs et sols (moquette)



Daniel BARRÉ

9 rue de la Cassadière 44115 BASSE-GOULAIN ☎ 34.43.50

Association Travailleuse Familiale Rurale

Qu'est-ce qu'une Travailleuse Familiale ?

Que fait-elle ?

C'est une personne qui a reçu une formation la préparant à travailler au sein des familles. Comme toute personne salariée elle a un horaire.

Au niveau du travail vous pouvez lui demander toutes les tâches courantes qui incombent chaque jour à la mère de famille.

Il faut préciser que l'Association des Travailleuses Familiales Rurales de BASSE-GOULAIN travaille en relation avec HAUTE-GOULAIN et SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. Elle est formée par son bureau de bénévoles que vous pouvez joindre pour remplir des dossiers, et éventuellement des renseignements.

BASSE-GOULAIN :

- Mme VOLLARD Annick - Tél. 54.58.19.
- Mme NICOLLI Thérèse - Tél. 54.92.63.

HAUTE-GOULAIN :

- Mme FOUCAUD Marie-Thérèse - Tél. 54.55.76.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES :

- Mme LEBIDRE Jacqueline - Tél. 54.13.52.
- Mme RABIER Marie-Claude - Tél. 54.03.57.

Cette Association est rattachée à la Fédération « TRAVAILLEUSES FAMILIALES RURALES » du 8, rue Kervegan qui elle est dépendante des Caisses C.A.F. - D.D.A.S.S. - M.S.A., etc...

Ce sont elles, en effet, qui donnent les accords et qui fixent les conditions de prises en charge.

Mme VOLLARD.

Association « Bourse aux Vêtements »

Cette Association a pour but d'aider matériellement et financièrement les familles en leur procurant des vêtements.

Pour cette forme de « Grande Braderie » on y trouve, toute la gamme vestimentaire en bon état à des prix abordables.

Cet échange d'habits nécessite une équipe d'une vingtaine de personnes bénévoles, assumant les diverses tâches de l'achat et de la vente.

Nous demandons d'apporter des vêtements « vendables » des vêtements que vous n'hésiteriez pas à acheter.

Une participation de 10 % sera prélevée sur les « Vendus » pour des divers frais de l'Association.

BOURSE DU PRINTEMPS - du VENDREDI 22 AVRIL 1983 au 25 AVRIL 1983.

POUR LE BUREAU,
Th. NICCOLI.

Coiffure Dames

"LA GRANDE OUCHE"

Mme Sylvette BERTRAIT

40, route des Landes de la Plée
44115 BASSE-GOULAIN — Tél. 54.92.31

Parfumerie, Traitement, Brushing, Conseils

Journée continue le Vendredi

Association « Le Clos de l'Échalier »

Les lotissements privés poussent un peu partout à BASSE-GOULAIN. Avec trois cents habitants environ « Le Clos de l'Échalier » est le plus important des premiers lotissements privés implantés dans la Commune.

Créée en 1981, l'Association Syndicale Autorisée « Le Clos de l'Échalier » a succédé à l'Association Syndicale libre du même nom.

Unique à BASSE-GOULAIN, notre Association est gérée comme une collectivité publique, contrôlée par la Préfecture et dont le comptable est le Percepteur de VERTOU qui recouvre les cotisations. Une telle gestion implique pour ceux qui en ont la charge de nombreuses démarches administratives.

Les habitants de l'Échalier grâce à leur diversité et à leur esprit d'initiative participent ou assument des responsabilités dans la quasi totalité des associations de la Commune, qu'elles soient culturelles, sportives, scolaires ou du 3^e âge.

Tous ces goulainais contribuent largement à l'animation de la Cité. Ils se voient refuser depuis six ans une intégration administrative à part entière au sein de la gestion communale, alors que les habitants de ce quartier, ont à leur charge exclusive, une partie de la voirie de notre Commune, voirie pourtant empruntée par de nombreuses personnes se dirigeant vers le bourg.

La seconde aspiration de ce quartier est le maintien de sa tranquillité. Celle-ci semble de plus en plus compromise à une époque où l'on parle pourtant beaucoup du cadre de vie et de la lutte contre le bruit.

L'Association espère que sa gestion actuelle bien que satisfaisante sera provisoire, puisque les listes en présence, aux prochaines élections municipales auront à se prononcer, avant le scrutin, sur le bien fondé de la municipalisation de l'Échalier, réparant ainsi une injustice qui n'a que trop duré.

Le bureau de l'Association : MM. ESNAULT - GUILBAUD - Mme FELGINE
- M. CHAILLOU.

Comité Inter-Sociétés

Le Comité Inter-Sociétés se porte bien, et dernièrement il vient de s'agrandir avec trois nouveaux adhérents : La Grand'Ouche, le Grignon et le Centre des Grézillières. C'est donc maintenant un groupement de 20 Sociétés.

On y a fait du bon travail : les feux de la Saint-Jean ont été une réussite même si le temps n'était pas de la partie. Au mois d'août, à l'intention des vacanciers handicapés de la Grillonnois, mais aussi avec la participation des habitants de BASSE-GOULAIN, un concours de loto et un concours de belote ont obtenu un réel succès. Il faut bien sûr remercier ceux et celles qui ont donné de leur temps et de leur personne pour la réussite de ces concours.

Puis, dernièrement, le baptême de l'ensemble sportif a permis à l'Inter-Sociétés de faire un chiffre d'affaires appréciable par la vente de boissons, de sandwiches, frites, etc... Cet argent nous permettra d'acheter du matériel et par là de rendre service à toutes les sociétés. Donc bilan très positif et souhaitons qu'il en soit de même en 1983.

A vous tous bonne et heureuse année.

Le Président,
Gérard HERY.

PÉPINIÈRES

E. MASSON

Route des Landes de la Plée - BASSE-GOULAIN - Tél. 34.60.36

38, rue de la Bouquinière
Tél. 34.49.80 - 44200 NANTES

Amical-Club Cyclotourisme de Basse-Goulaine

LE CYCLOTOURISME

C'est l'art de voyager à bicyclette individuellement, en famille ou en groupe, en tout lieu, à tout âge et à peu de frais, selon ses possibilités physiques et le temps de loisirs dont on dispose, sur des parcours allant de quelques dizaines à plusieurs centaines de kilomètres en une ou plusieurs étapes, suivant des itinéraires étudiés à l'avance ou simplement au gré des circonstances en toute indépendance et liberté.

C'est également le moyen d'apprendre à connaître notre région par des itinéraires touristiques très agréables, empruntant presque exclusivement des petites routes.

LE CYCLOTOURISTE

Si la randonnée est en effet accessible à tous, elle n'en nécessite pas moins au début un peu de courage et de volonté.

Pour goûter pleinement et sans entrave aux plaisirs du cyclotourisme, n'oubliez pas que :

- parcourir une distance implique l'idée d'une progression sinon planifiée,
- votre organisme réagit toujours en fonction de ses seules possibilités.

En 1982 notre Club était présent à différentes manifestations à savoir :

- Brevet populaire : 100 km au LOROUX-BOTTEREAU (9 participants).
- Brevet Gaston CLEMENT à BASSE-GOULAIN (15 participants).
- Brevet Fédéral de 250 km avec dénivellation (4 participants).
- Tour de LOIRE-ATLANTIQUE (490 km) (2 participants).
- Tour du Pays de Vilaine (1 participant).
- Tour des Yvelines (1 participant).
- Semaine fédérale à HAGUENEAU (67) (6 participants).

Le 16 MAI 1982, la 6^e Randonnée du Vignoble Nantais a attiré : 217 cyclotouristes sur trois parcours agréables. Un grand succès malgré le temps pluvieux.



POUR 1983 :

Si le nombre des participants le permet, nous envisageons une randonnée le SAMEDI APRES-MIDI pour débutants et débutantes sur un court circuit à faible allure. Les personnes intéressées par cette sortie sont invitées à contacter un des membres du bureau.

En dehors des sorties à bicyclette, nous comptons organiser des séances d'initiation à la mécanique.

Pour ceux qui aiment se détendre à bicyclette nous vous attendons nombreux.

LE BUREAU :

- PRESIDENT D'HONNEUR : MAINGUENEAU André - Tél. 54.98.71.
- PRESIDENT : NOUVEL Jean - Tél. 54.92.10.
- SECRETAIRE : SAULNIER Christian - Tél. 80.07.66.
- SECRETAIRE ADJOINT : LELU Nicole - Tél. 54.55.96.
- TRESORIER : DEBORD Christian - Tél. 34.13.03.
- TRESORIER ADJOINT : ARCHIDOIT Jean.

MEMBRES :

- FRAUD Marguerite - BERGERAT Annie - DRUART Germain - Tél. 54.94.59.

Amicale Laïque de Basse-Goulaine

L'AMICALE LAIQUE de BASSE-GOULAIN créée le 26 AVRIL 1934 par d'anciens élèves et amis des écoles communales fait partie de 226 Amicales Laïques que regroupe la Fédération de LOIRE-ATLANTIQUE.

L'essor d'une Amicale comme celle de BASSE-GOULAIN dépend de l'intérêt que lui apporte la population, de la participation que lui accordent parents d'élèves et enseignants des Ecoles Publiques pour lesquelles l'Amicale est engagée dans une action de soutien et de promotion, tout en servant une cause qui a pour nom : Laïcité.

L'Amicale Laïque de BASSE-GOULAIN voit poindre le profil de ses 50 printemps à l'horizon de 1984. Peut-elle encore compter sur un « terrain » favorable à son développement ?

En regardant la part importante de la population de BASSE-GOULAIN concernée par l'Enseignement Public (maternelle, primaire, secondaire) que ce soit aux titres d'utilisateurs (Parents, élèves) d'enseignants, de sympathisants et militants favorables à la Laïcité, nous sommes certains que me « terrain » est encore riche en énergie inutilisée susceptible de renforcer la position que l'Amicale occupe à BASSE-

GOULAIN sur le plan des loisirs, du sport et de la culture. Notre certitude est aussi appuyée par le fait que de nouveaux foyers s'installent dans notre commune, ils sont les bienvenus.

Permettre aux enfants des Ecoles Publiques de BASSE-GOULAIN de faire un voyage, de s'initier à des disciplines demandant des matériaux et matériels particuliers, de profiter de moyens audiovisuels modernes, etc... cela mérite bien de temps en temps quelques infidélités à la télé ou aux pantouffles afin de venir aux activités que propose l'Amicale tout au long de la période scolaire.

Cependant, notre élan est freiné par un handicap : l'Amicale Laïque est confrontée depuis de nombreuses années à un manque de locaux pénalisant le fonctionnement de ses activités et occasionnant de nombreux problèmes de rangement du matériel. Certes la Municipalité nous a proposé des pièces dans la Vieille Cure, mais la surface réduite, le manque de sûreté des fermetures nous empêchent d'utiliser ces locaux. C'est ainsi que nous avons dû installer la bibliothèque, non pas la Vieille Cure, comme prévu, mais dans une pièce de l'ancienne maternelle.

Sans entrer dans le détail des activités de 1982, signalons quelques nouveautés remarquées :

— LE CONCERT ROCK DU 6 MARS

De nombreux jeunes amateurs ont été intéressés, ce concert a laissé le souvenir d'une soirée pleine de sons et de lumières. Un autre concert est prévu pour cette année.

— LE RALLYE PEDESTRE DU 13 JUIN

Une formule nouvelle qui a permis aux jeunes et moins jeunes une agréable promenade par les sentiers de BASSE-GOULAIN, tout en mettant à l'épreuve leur perspicacité et leur adresse par les jeux organisés sur le parcours et à l'arrivée dans le Parc du Château des Grézillières.

Déjà une équipe d'Amicalistes prépare le Rallye 1983.

Une réalisation importante de 1982 :

— LA BIBLIOTHEQUE POUR ENFANTS

Depuis un an, une équipe d'Amicalistes aidée de spécialistes bénévoles rassemblent des livres et les préparent.

Après quelques semaines de retard dues à l'important travail de préparation, celle-ci s'ouvre aux enfants de BASSE-GOULAIN.

Cette réalisation de l'Amicale a été facilitée par les dons de livres que de nombreux habitants ont fait suite à l'appel que nous avons lancé il y a un an. Nous les en remercions et nous maintenons notre appel pour ceux qui seraient encombrés par des livres pour enfants, ils seraient un complément appréciable aux achats de livres que l'Amicale effectue avec ses ressources et avec la subvention municipale.

La Bibliothèque est ouverte :

- le Mardi de 16 h. 30 à 18 h.;
- le Mercredi de : 16 h. 15 à 18 h. - cotisation annuelle : 5 F par lecteur.

La saison 82/83 est bien partie...

LE CINE-CLUB : Maintenant installé dans une salle de l'Ecole Primaire du GRIGNON équipée pour offrir de meilleures conditions d'écoute et de vision, a déplacé depuis

Amicale Saint-Brice



L'AMICALE SAINT-BRICE l'une des plus vieilles associations de BASSE-GOULAIN, fondée par d'anciens élèves et sympathisants des écoles catholiques, poursuit paisiblement son chemin.

Apportant dans le passé, l'aide financière et matérielle aux écoles Ste-Marie et St-Brice, elle délègue depuis quelques années, une partie de ses ressources à la communauté paroissiale.

Ses finances proviennent principalement de la Kermesse Paroissiale, qui, d'année en année obtient un succès toujours grandissant.

le 23 OCTOBRE 1982 plusieurs centaines d'amateurs de cinéma. Le programme prévu jusqu'au 23 Avril est en mesure de satisfaire un large public.

LE CONCOURS DE BELOTE DU 13 NOVEMBRE 1982 : Une réussite ! 64 joueurs se sont partagé les nombreux lots (jambons, gigots, vins fins; etc...).

L'AMICALE LAIQUE vous donne RENDEZ-VOUS en 1983 :

- le 22 janvier : Soirée de l'Amicale « Costumée et dansée »;
- le 26 MARS : Concert Rock;
- le 29 MAI : Rallye.
- le 18 JUIN : FETE des Ecoles Publiques (Maternelle et Primaire).

SECTION DE L'AMICALE LAIQUE

- Tissage (adultes) - Responsable : Mme LANGLOIS - Tél. 54.84.62.
- Poterie (adultes et enfants) - Responsable : Mme GUIBERT - Tél. 34.31.86.
- Gymnastique volontaire (adultes) - Responsable : Mme COLLINEAU - Tél. 34.54.09.
- Volley-Ball (adultes compétition - adultes détente - Responsable : M. CAILLEAU - Tél. 54.96.16.
- Ecole de Volley - enfants - Responsable : M. GOUNOT - Tél. 54.58.62.

BUREAU DE L'AMICALE LAIQUE

- PRESIDENT D'HONNEUR : Francis AUDUREAU
- PRESIDENT : Michel GUINEBAUD
- VICE-PRESIDENTS : Marie-José SEGALOU - Bernard NICAISE.
- SECRETAIRE : Christiane THIERY
- SECRETAIRE ADJOINTE : Françoise ARMENGAUD.
- TRESORIER : René GUIBERT.
- TRESORIERE ADJOINTE : Monique FORESTIER.
- DELEGUE INTER-AMICALE : Michel BREUS.
- DELEGUES INTER-SOCIETES : André PLANCHENAUD - Jean BOUSSEAU.



Athlétic Club de Basse Goulaine

Fondé le 8 JUIN 1963, l'A.C.B.G. se prépare à fêter son vingtième anniversaire. Nous ne pouvons que nous en féliciter, ainsi que les amateurs de ballon rond, qui, chaque week-end évoluent sur les stades.

Les effectifs de notre Société se répartissent ainsi :

- POUSSINS : 43 - 4 équipes.
- PUPILLES : 27 - 2 équipes.
- MINIMES : 18 - 1 équipe.
- CADETS : 16 - 1 équipe.
- JUNIORS : 16 - 1 équipe.
- SENIORS : 37 - 3 équipes.
- VETERANS : 21 - 1 équipe.
- BENJAMINES : 2.
- CADETTES : 9 - 1 équipe.
- SENIORS FEMINIENS : 14 - 1 équipe.
- DIRIGEANTS : 35.
- TOTAL : 238 - 15 équipes.

Le maintien des équipes dans les différentes catégories est notre objectif pour cette nouvelle saison.

Certaines équipes nous laissent espérer des résultats prometteurs. Actuellement, nous notons les bonnes dispositions de l'équipe JUNIORS qui, à ce jour, est toujours invaincue, en championnat, ainsi que les bons résultats des féminines SENIORS.



Des efforts ont été faits dans le passé au niveau de la formation des responsables techniques et des dirigeants. Cette année, M. Roland AMISSE a obtenu son diplôme d'initiateur. C'est une tâche que nous poursuivrons, car de celle-ci dépend la qualité du sport proposé aux jeunes de notre commune.

Cette commune grandissant de jour en jour, avec l'implantation de nouveaux lotissements, notre Club devra faire face à une poussée des effectifs créant un besoin croissant en matériel et en installation.

Nous espérons que la municipalité sera consciente de ces besoins qui se feront sentir très prochainement et sera attentive à nos désirs.

Le bureau pour la saison 1982-1983 :
PRESIDENT D'HONNEUR : M. Jules PERRAUD.
PRESIDENT : M. Jean LE MAUR.
VICE-PRESIDENT : M. Robert MAHE.
SECRETARE : M. André HUBERT.
SECRETARE ADJOINT : M. Claude PAITIER.
TRESORIER : M. André BERNARD.
TRESORIER ADJOINT : M. Hubert GANACHAUD.

Le Bureau A.C.B.G.

Avenir Cycliste de Basse-Goulaine

Siège : Café des Sports - 44115 BASSE GOULAIN.

L'AVENIR CYCLISTE TOUJOURS DYNAMIQUE

Le bureau :

Président : Jean-Luc CHAILLOT.
Secrétaire : Bernard MARIGNE.
Trésorier : Xavier BRAUD.
Commissaire aux comptes : Jules OLIVIER.
Vice-Président : Laurent MARIE.
Secrétaire Adjoint : Annie SUARD.
Trésorier Adjoint : Léon BIGEARD.

Encadrement Technique :

Stéphane LOYEN - Michel GOBIN - BONNET - J.-P. SUARD - NIZAN J.-P. - FIOLEAU - POUVRAUD.

120 licenciés et surtout son école du cyclisme souvent pris en exemple, apportent chaque année un souffle de jeunesse au cyclisme et dans la région du Sud de la Loire.

C'est la réussite de l'Avenir Cycliste depuis 9 ans. Les excellents enseignements de cette école de cyclisme bien structurée et sérieuse par ses éducateurs Bernard MARIGNE et Laurent MARIE, portent depuis plusieurs saisons leurs fruits dans les épreuves régionales : plus de 30 victoires sur routes et cyclo-cross.



120 coureurs étaient licenciés cette saison : 40 pré-licenciés - 25 seniors - 15 minimes - 5 cyclo-sportifs - 10 cadets - 18 juniors - 1 féminine - 6 dirigeants.

Vainqueur du 9^e cyclo-cross du 5 décembre :

Les organisations de l'Avenir Cycliste - Les 3 jours cyclistes en 1983.

Avec sa 4^e édition du Trophée des Espoirs, l'Avenir Cycliste vient de franchir encore un degré dans l'échelle du succès par les diverses sélections et clubs venus des Comités

des régions françaises : Haute-Garonne - Orléanais - les Pyrénées - le C.V. Montasstrucois - Limousin - Normandie - l'Ile de France - Poitou - Et les sélections du Pays de Loire - Sarthe - Mayenne - Maine-et-Loire - Vendée - Loire-Atlantique.

Suite au très grand succès de ces trois jours de Basse-Goulaine, le Comité d'Organisation a redéposé une demande pour un Trophée International des Espoirs, auprès de la Direction Technique Nationale. La réponse : cette course sera peut-être possible en 1983, attendons. En attendant, le comité d'organisation a décidé que pour fêter le 10^e anniversaire du club il lui faudrait avoir de nouveaux projets de course cycliste mais aussi de spectacle.

L'Avenir et ses Activités Populaires :

La Société organise 18 courses à : St-Sébastien-sur-Loire (Prix du Laurier Fleuri) - Vertou (les Mortiers) - La Haie-Pouassière - Haute-Goulaine - Saint-Sauveur de Landemont - Basse-Goulaine (Prix de l'été) - les classiques régionales Nantes Segré - Nantes St-Gilles - Nantes Apremont (Vendée) - Nantes St-Fulgent en fin de saison et 2 cyclo-cross Basse-Goulaine et St-Sauveur de Landemont.

En conclusion, l'Avenir Cycliste entend mener à bien ces objectifs et accentuer l'image du travail fourni par les responsables de Basse-Goulaine.

Basket-Club de Basse-Goulaine

Le BASKET CLUB de BASSE-GOULAIN poursuit sa progression puisqu'il enregistre cette année 100 Adhérents, tous des jeunes compris entre 16 et 7 ans.

Ce sont ces amateurs du ballon rond répartis en :

- Une Ecole de Basket (27 jeunes) et,
- 6 Equipes engagées en championnat qui évoluent chaque dimanche dans la Salle Omnisports, et sur les terrains extérieurs.

Avec regret, le Bureau, malgré sa détermination, auprès des responsables communaux, n'a pu obtenir une heure supplémentaire d'entraînement pour l'équipe vétérante FEMININE. Cette équipe n'a donc pu être créée.

L'équipe vétérante HOMME, c'est recrée. L'entraînement de cette équipe se fait le Jeudi de 20 h. à 21 h.

Les deux tournois de fin de saison sportive, ont été fixés les 29 MAI et 5 JUIN 1983.

Nous comptons sur la présence de tous.

Composition du Bureau pour l'année 82/83 :

- Président : M. Claude FRIOUX.
- Vice-Président : M. Gérard MACAULT.
- Secrétaire : Mme Danièle FRIOUX.
- Trésorière : Mme Françoise CHAMPAIN.

MEMBRES :

- Mme Marlène GUERIN.
- M. Alain CHAMPAIN.
- M. Gabriel MICHAUD.
- M. Jean-Pierre GERARD.
- M. Christian GLOTIN.

ENTRAINEUR :

- M. André BARIL.



Les Palmarès :

- 25 places de 1^{er}.
- 32 places de 2^e.
- 40 places de 3^e.

De brillantes places de premiers avec Christophe OURY - Patrick GUIMARD - Pascal GOBIN - Thierry JAULIN, sans oublier leurs camarades de club : Les frères NIVET - Joseph LELIEVRE.



Mon Rêve Restaurant

44115 Basse-Goulaine

Tél. (40) 54.57.11

MAÇONNERIE - RAVALEMENTS
CARRELAGES

Alexandre CORBARD

338 route du Loroux-Bottereau
44115 BASSE-GOULAIN - Tél. 34.51.09

GRUNDIG

c'est... F. HARDY

à VERTOU - Tél. 34.29.55

48 rue Henri-Delahaye

Radio - T.V. - Hi-Fi - Vidéo - Ménager

Service livraison et après-vente

Club Goulainais du Chien de Défense

En cette année 1982, le Club Goulainais du Chien de Défense a connu des événements très importants.

Notre Club a, pour la première fois, organisé une épreuve comptant pour le Championnat et la Coupe de France des Chiens de Défense. Cette compétition, dont seuls 12 Clubs en France ont l'aval de l'organisation, a rassemblé le 25 AVRIL 1982 à VERTOU, les meilleurs chiens français de dressage.

Seule, l'indisponibilité de terrains communaux nous a empêchés de réaliser ce concours sur notre commune. Cependant, cette journée fut un énorme succès pour notre Club et une grande satisfaction pour tous les spectateurs. Nous tenons également à remercier tous les commerçants qui nous ont aidés à la réalisation de cette manifestation.

D'autre part, nous avons, pour la première fois, un terrain situé au Gué, dont la superficie nous permettra d'évoquer en fonction de nos besoins.

Nous remercions, par la présente, la Commune de fournir au Club Goulainais du Chien de Défense les moyens d'aller plus loin vers le développement de l'éducation du chien (sans gêne pour le voisinage). Par ailleurs, nous précisons que tous nos équipements sont ceux de notre Club et installés par nos soins.

Nous espérons simplement montrer notre compétence dans cette activité qu'est le chien dit de « défense » et de « pistage ». Notre Club a pour but de développer l'équilibre caractériel du chien et non l'agressivité de l'animal (comme cela a été récemment mentionné à la télévision).

Nous tenons à montrer, au travers de notre activité et nos résultats, la bonne marche d'un Club de notre commune.

Voici quelques résultats pour l'année 1982 :

— EN RING :

Obtention du brevet de chien de défense, du berger allemand PIRATE à COUERON,

— participation en ring échelon 1 des 2 bergers allemands PIRATE et ORK à Messieurs CORNEC et DERRIEN.

— EN PISTAGE :

Le berger belge malinois OPIUM à M. MENARD a été sacré CHAMPION REGIONAL DE PISTAGE. Ce titre se jouait sur 3 épreuves : le pistage, niveau C, la piste « froide »,



et l'identification de personnes. Après un finaliste du championnat de France, catégorie campagne, USS à M. VALLEE en 1979, nous possédons en OPIUM un réel espoir pour le championnat de France de pistage en 1983 ou 1984.

Dans cette seconde activité qu'est le pistage, le Club dirige une très prometteuse équipe de jeunes chiens, dont les résultats sont les suivants :

- NIMBUS à M. BLANDIN (conducteur âgé de 15 ans). 1^{er} exc. police judiciaire à NANTES,
- SCOT à M. CANIVET : 3^e exc. en pistage A à ANGERS,
- SWING à M. LELU : 5^e TB en pistage A à NIORT — 2^e Exc. en pistage B à NIORT — 1^{er} Exc. en pistage B à POITIERS.

Les années à venir vont, nous l'espérons, révéler et en confirmer de nouvelles équipes — maître et chien.

Notre encadrement composé de moniteurs et hommes d'attaque travaillent avec acharnement dans cette optique. Nous avons eu confirmation de notre compétence dans le domaine de la formation lors de la sélection inter-régionale d'hommes d'attaque en Novembre dernier. Un de nos éléments a été classé second et sélectionné homme d'attaque officiel pour la moitié OUEST de la FRANCE : il s'agit de M. CORNEC.

Par ailleurs, l'équipe du Club est disposée à vous donner tous renseignements sur l'éducation de votre compagnon.

Nos entraînements ont lieu : le samedi de 14 h. à 18 h. et le dimanche de 9 h. à 11 h. 30, sur notre terrain situé « au GUE » près de la voie rapide de CHOLET.

Club des Jeunes

Malgré de nombreux efforts de la part de Jeunesse et Sports et de la Mairie de BASSE-GOULAIN, notre Maison des Jeunes fonctionne au tiers de ses possibilités.

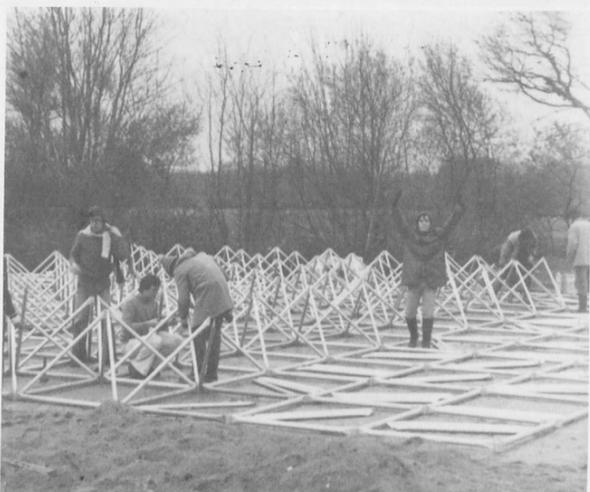
De nombreuses activités occupent déjà nos locaux :

- gymnastique d'entretien dames,
- Danse JAZZ adultes,
- Danse « JAZZ » adolescentes,
- Danse Rythmique et Moderne,
- activités (peinture sur soie, couture, etc...).

Cette maison des Jeunes est à votre disposition, ses locaux sont propres et en état (merci au Service Technique).

Nous attendons vos idées et vos propositions.

Pour tous renseignements, écrire à : M. LACOSTE Rémy (Président du Club) - 5, Rue de l'Île-de-France, BASSE-GOULAIN.



A . D . G . E .

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN « COURS DAMES »

La forme !...

Tout un programme !...

Plus qu'une gymnastique, c'est une véritable détente, une musique qui vous aide à tenir le rythme, une ambiance sympathique, venez retrouver souplesse et endurance.

Renseignements au ZODIAQUE (Club des JEUNES), mardi, jeudi et samedi, au début des cours de : 9 h. à 10 h. 15.

MODERN'JAZZ — A.D.G.E.

Cours de DANSE — JAZZ pour adolescentes.

Renseignements : les Mardis de 18 h. 15 à 20 h. 15 au ZODIAQUE au début des cours.



Danse Rythmique et Modern'Jazz

(Méthode IRENE POPARD)

Sens musical, goût du rythme, acquisition de la souplesse, harmonie et santé du corps : tels sont les buts recherchés par tous les adeptes de la Danse Rythmique et Modern'Jazz. Fidèles sont-ils chaque lundi et vendredi à suivre les cours au Club des Jeunes, le « ZODIAQUE ».

Dirigés, corrigés et suivis par leur professeur Nadine LUNION, les enfants à partir de 4 ans ainsi que les « DAMES » recherchent la perfection dans le geste et s'adonnent aux rythmes lents ou rapides au long des exercices.

La Méthode « Irène POPARD » si elle se veut « ne pas forcer », la nature possède cependant des bases propres, strictes et correctives. Notion d'espace, placement et connaissance du corps permettront de poursuivre l'étude par des enchaînements rythmiques et Modern'Jazz pour les plus grands.

Les garçons sont acceptés.

Tous renseignements le VENDREDI au « ZODIAQUE » (Face P.T.T.) de 17 h. à 19 h. 30 ou par téléphone le matin : 50.33.31.



Théâtre et Loisirs

Pour son 7^e spectacle, la troupe théâtrale de BASSE-GOULAIN proposait en JANVIER et FEVRIER 1982 une comédie de SCARPETTA « MISERE ET NOBLESSE ».

Grâce à l'ingéniosité des machinistes et au talent des décorateurs, trois décors étaient présentés, plus superbement réussis les uns que les autres.

Au réalisme des misérables guenilles du 1^{er} acte succédait la magnificence et le pittoresque des nobles costumes des 2^e et 3^e actes, le tout pour l'enchantement des nombreux spectateurs.

Huit séances en un mois, et une représentation supplémentaire aurait même été nécessaire pour satisfaire toutes les demandes.

C'est pourquoi nous vous recommandons instamment de louer vos places de très bonne heure pour le prochain spectacle de « THEATRE et LOISIRS » qui sera présenté du 9 au 30 Janvier 1983.

Au programme : « INTERDIT au PUBLIC », 3 actes de Jean MARSAN, et nous pouvons vous assurer que cette

comédie, créée voici 10 ans environ par MARIA PACOME, MARTHE MERCADIER, JEAN LE POULAIN, RENE CLERMONT, etc... saura vous divertir et vous charmer autant que ses devancières.



Société de Chasse

En 1982 la Société de Chasse a repris un nouvel essor.

Lors du Ball-Trap organisé en Avril dernier, le terrain du Grigon a connu pendant deux jours une grande affluence, apportant une grande joie à tous les participants.

Cette réussite nous a permis de repeupler en abondance le gibier, ainsi tous les adhérents ont pu en bénéficier.

Lors de la saison 82-83, il a été lâché : 480 faisans et 60 perdrix.

Nous espérons de nouveau connaître en 1983 un gros succès pour le Ball-Trapp qui se déroulera les 16 et 17 Avril prochains.

Nous profitons de cet article pour rappeler à nos adhérents que pendant la période de chasse, ils doivent respecter scrupuleusement les règlements, et surtout les distances par rapport aux habitations et aux tenues maraichères.

Le Président,
M. GUILLOUCHE.

Club de Pétanque de Saint-Sébastien

Siège Social :
9, rue du Général-de-Gaulle
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

INFORMATION

Le Club de Pétanque de Saint-Sébastien affilié au Comité Départemental de la Loire-Atlantique de la Fédération Française de pétanque et jeu provençal, invite les amateurs de pétanque à prendre licence auprès de lui.

Une discipline sportive ouverte à tous (seniors, juniors, cadets, féminines) permettant aux licenciés garantis par une assurance de pratiquer la pétanque aux cours d'épreuves officielles et aux concours amicaux de la Société.

Un sport simple, amical et même familial dont la licence couvre les risques toujours possibles.

Chacun d'entre vous a pratiqué la pétanque sous des formes diverses...

Pourquoi ne pas vous licencier ?

Il existe des bons et des moins bons joueurs, mais tous ont leur place dans les concours.

Pour renseignement complémentaire et prise de licence, s'adresser au Siège du Club, le VENDREDI soir et sur le TERRAIN de la GREVE lors des entraînements.

Réfléchissez et présentez-vous nombreux.

PRIX DES LICENCES :

- Senior : 45 F.
- Junior : 15 F.
- Cadet : 15 F.
- Minime : 10 F.

AMICALEMENT à TOUS :
LE C.P.S.S.

Tennis-Club de Basse-Goulaine

Le Tennis-Club de BASSE-GOULAIN regroupe encore cette saison environ 300 adhérents dont 120 jeunes en Ecole de Tennis parmi lesquels une quarantaine participe au championnat annuel au sein de cinq équipes (Benjamins à cadets). Ces jeunes sont encadrés par quatre éducateurs de ligue, sous la responsabilité de M. L. PAIRE et un moniteur en formation fédérale qui se déplace chaque mercredi après-midi.

Nos quatre équipes adultes engagées en 81-82 ont brillé puisqu'elles ont toutes accédé à des divisions supérieures, autant chez les hommes (équipe fanion en 1^{re} division départementale) que chez les dames (équipe fanion en 1^{re} division départementale également). Nos meilleurs jeunes s'y sont parfaitement intégrés donnant raison à une politique que nous nous efforcerons de poursuivre.

Notre premier tournoi officiel agréé par la F.F.T. (mai 1982, juge-arbitre M. P.-Y. ANEX) a obtenu un très beau succès avec plus de 150 participants. Nous pensons le rééditer cette saison : les 30 Avril, 1^{er}, 7 et 8 Mai 1983. Nous encourageons tous les sympathisants du tennis à retenir cette date, car, outre la possibilité de participation, le spectacle est intéressant (Finale entre un joueur classé 15/1 et un joueur classé 15/2, l'an dernier).

La saturation des infrastructures, notamment la salle omnisports, nous a interdit l'engagement d'équipes supplémentaires, malgré la forte demande, comme elle a limité la progression du nombre des adhérents qui ne peuvent pratiquement plus jouer l'hiver, en loisir. Heureusement, en Juin dernier, le Conseil Municipal a voté la réalisation d'un court couvert pour lequel une subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports a été obtenue dans le cadre d'une opération appelée « Opération 5.000 courts ». Cette réalisation était indispensable, non seulement pour le tennis, mais pour le développement de l'ensemble des Sociétés utilisant la salle actuelle, complètement bloquée, la situation devenant véritablement critique.

Nous nous félicitons de la décision du Conseil que nous remercions. Les délais administratifs sont malheureusement très longs, et nous attendons avec impatience, le début des travaux.

COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT D'HONNEUR : M. Maurice BUOL.
PRESIDENT : M. Serge POIGNANT.
VICE-PRESIDENT : M. Loïc PAIRE.
SECRETAIRE : M. Daniel BURGAUD.
SECRETAIRE-ADJOINT : M. Jacques LELU.
TRESORIERE : Mme Jacqueline GATEAU.
AUTRES MEMBRES : M. Pierre-Yves ANEX, M. Alain BERGERAT, Mme Marie-Thérèse DESPROGES, M. Alain LEROY, M. Jules PERRAUD, M. Gabriel RICOLLEAU, Mme Chantal ROLAND.



LES CONSTRUCTEURS SOCIAUX DE LA CELLULE OPÉRATIONNELLE D'URBANISME DE LOIRE-ATLANTIQUE

*répondent à vos besoins de logements
apportent leurs concours aux municipalités*

Crédit Immobilier Familial



10 rue de Bel-Air
NANTES
☎ 20.19.15



Loire-Atlantique Habitations



7 boulevard du Val de Chézine
SAINT-HERBLAIN - ☎ 76.52.11

Atlantique Logement



4 rue Deurbroucq
NANTES - ☎ 89.42.00
67 rue A. de Mun
SAINT-NAZAIRE - ☎ 22.52.43

S.A. d'H.L.M. des Marchés de l'Ouest



16 rue Gaëtan Rondeau
NANTES - Tél. 20.09.00

Société Coopérative H.L.M. Rurales de Loire-Atlantique



42, Quai de Versailles
NANTES - Tél. 74.65.11

Batard Bernard

Peinture, vitrerie,
Rénovation d'appartements.

30 Les Hauts
44115 BASSE-GOULAIN

Tél. (40) 54.92.79



Joël-Roland

— Ébénisterie — Agencements sur mesures
— Rénovation et isolation plafonds

3, av. du Moulin-Soline - 44115 BASSE-GOULAIN - ☎ (40) 54.93.76

appartements, maisons individuelles

*LA QUALITÉ SANS LE PROFIT
ACCÉDER A LA PROPRIÉTÉ
AVEC LES ORGANISMES D'H.L.M.*

COMMERCES & ARTISANS

COMMERCES ET ARTISANS

ALIMENTATION

BOUCHERIES :

- MEUNIER, rue Pasteur - Tél. : 54.90.18.
- TIMY, place Saint-Brice - Tél. : 54.94.42.

BOULANGERIE :

- BOUYER Hubert, 30, rue Busson-Billault - Tél. : 54.92.34.

CHARCUTERIE :

- SAUVAGE Roger, rue Pasteur - Tél. : 54.90.76.

CHARCUTERIE - ROTISSERIE - TRAITEUR :

- FOUASSON Jean-Luc, 3, place St-Brice - Tél. : 54.56.54.

CHARCUTERIES INDUSTRIELLES :

- GUIMBRETIERE P., 107, rue de la Basse-Lande - Tél. : 34.37.33.
- Société EME-PERRAULT Frères : 163, rue de la Jarnigarnière - Tél. : 03.51.51.

EPICERIES :

- RADAR JUNIOR, 16, rue Busson-Billault - Tél. : 54.93.87.
- Mlle LEVREAU, rue Pasteur.
- TIMY, pla Saint-Brice - Tél. : 54.94.42.

LAITIERES :

- HERY Georges, 110, rue de la Jarnigarnière - Tél. : 54.90.35.
- JEANNEAU Maurice, 94, rue de la Jarnigarnière - Tél. : 54.90.08.
- SAUVAGE Claude, 75, rue du Moulin-Soline - Tél. : 54.90.28.

PATISSERIES :

- BOUYER Joseph, 34, rue Busson-Billault - Tél. : 54.90.11.
- GOUILLANDEAU Guy, les Coupries - Tél. : 34.54.15.

POISSONNERIE :

- Mme POGU Emile, rue Pasteur - Tél. : 54.90.21.

PRIMEURS EN GROS :

- TASCAN L., 422, rue des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.51.04.

ASSURANCES

LA NANTAISE ET L'ANDEVINE REUNIES :

- Agent pour BASSE-GOULAIN : AGUESSE Jean, 31, rue de la Fresnaie, BASSE-GOULAIN - Tél. : 54.55.19.
- S.A.M.D.A. - Correspondant RABREAU Robert, 55, rue Busson-Billault - Tél. : 54.92.48.

ASSURANCES TOUTES BRANCHES :

- POIRIER Jacques, hameau des Grézillières - Tél. : 54.90.63.

ASSURANCES - BUREAU DE POSTE :

- Toutes assurances Vie et Assurances Retraite - Tél. : 54.96.49.

BANQUES

- CREDIT AGRICOLE, 27, place Saint-Brice - ouvert du Mardi au Samedi de 9 h. à 12 h. 30 - Tél. : 03.52.74.
- CREDIT MUTUEL, 2, rue de la Poste - Tél. : 03.52.25.
- CAISSE D'EPARGNE DE NANTES : Permanences assurées, place de l'Eglise, les lundis de 8 h. 45 à 9 h. 15 (Camion de la Caisse d'Epargne).

BATIMENT ET ARTISANAT

CARRELAGES - MOQUETTES - CHEMINEES :

- CORDEMAIS Gilles, 117, route des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.97.13.

CHAUFFAGE :

- LE CORRE Michel, 5, Impasse des 3-Cheminées - Tél. : 54.92.65.

CONSTRUCTION DE PAVILLONS :

- SUD-LOIRE IMMOBILIER, 312, route des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.51.12.

PLOMBERIE - CHAUFFAGE :

- AILLERIE Claude, 55, rue du Hamelin - Tél. : 54.95.01.

ELECTRICITE :

- OLLIVIER Jean, hameau des Grézillières - Tél. : 54.93.06.

FORGES - SERRURERIE :

- SOTIN, 121, rue de la Basse-Lande - Tél. : 34.74.78.

PLOMBERIE :

- LESAGE Jean-Paul, 22, rue des Nouvelles - Tél. : 54.97.86.
- ROUSSEAU Yves, 23, allée du Moulin-Robert - Tél. : 54.95.98.

GARAGES MECANIQUE AUTOS :

- LAMY Claude, 23, route des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.90.44.
- SALAUD (MECASUD), 113, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 80.02.60.

HORTICULTURE - CREATIONS DE JARDINS - PAYSAGISTES

- LECAMP Michel, 41, rue de la Chesnais - Tél. : 34.49.97.
- VINET Michel, 67, rue des Onchères - Tél. : 80.03.06.
- THUAUD Bernard - La Louée - Tél. : 54.92.12.

INDUSTRIE

- Reconstruction de chariots élévateurs - Sté CAMI, 312, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.26.55.

INSTALLATEUR DE CUISINES

- M. JEANNIN Jean-Paul, travailleur indépendant, 79, rue des Vallées - Tél. : 54.93.89.

LIBRAIRIE - PAPETERIE

- CHAILLOT, 20, rue Busson-Billault - Tél. : 54.57.25.
- Mme VINET Anna, 1, rue du Poitou - Tél. : 54.55.49.

MAÇONNERIE

- CORBARD Alexandre, 338, rte du Loroux-Bottreau - Tél. : 34.51.09.
- DABOUI Albert, 312, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.59.59.
- GODIN Joseph, 41, rue de la Croix-des-Fosses - Tél. : 54.92.89.
- SIMON, 70, rue de la Cassardière - Tél. : 34.15.70.

MENUISERIE - CHARPENTE

- ANDRE Louis, 50, rue du Grignon.
- CHESNEAU Roger et M. GASTINEAU, 5, rue du Hamelin - Tél. : 54.92.33.
- JEUSEL Louis, 22, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.90.41.

MENUISIER - EBENISTE

- M. BURGAUD Joël, 3 avenue du Moulin-Soline - Tél. : 54.93.76.

PEINTRES

- BARRE Daniel, 9, rue de la Cassardière - Tél. : 34.43.50.
- BATARD Bernard, les Hauts de BASSE-GOULAIN - Tél. : 54.92.79.
- MARCHAIS Luc, 61, rue de Launay-Sillay - Tél. : 03.50.95.
- ROBIN Claude, 2, impasse du Chatelier - Tél. : 03.51.58.

PLATRERIES

- DALLOT Louis, 60, rue de la Cassardière - Tél. : 34.50.16.
- DURET Louis, 188, rue de l'Ile-Chaland - Tél. : 54.95.93.
- ROBERT Eugène, 14, rue du Tertre - Tél. : 54.92.57.

TERRASSEMENT

- RIOU Baudouin, 312, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.59.59.

TOLERIE - PEINTURE CARROSSERIE

- HIMBERT, 418, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.65.44.

COMMERCES SERVICES

AMBULANCES :

- CHAILLOT J.-L., 20, rue Busson-Billault - Tél. : 54.90.70.
- QUERE, 8, rue de Provence - Tél. : 54.92.22.

AUTO-ECOLE :

- AUTO-ECOLE DU CENTRE, M. Michel BOUGIS, 47, rue Busson-Billault - Tél. : 54.97.82.
- BREIZ-AUTO-ECOLE, M. Alain BRELET, place St-Brice - Tél. : 34.62.70.

CAFES :

- CAFE DU RIVAGE, M. BACON - Tabac - Tél. : 54.90.77.
- CAFE DES SPORTS, M. CHAILLOT - Journaux - Tél. : 54.90.70.

COIFFURES « DAMES » :

- Mme BERTRAIT « Sylvette », 40, rte des Lande-de-la-Plée - Tél. : 54.92.31.
- Mme BOUYER « Sabine », 155, rue du Grignon - Tél. : 54.94.76.
- Mme POUPLARD, place Saint-Brice - Tél. : 54.90.26.

COIFFURE « HOMMES » :

- GUERIN Patrick, place St-Brice - Tél. : 54.97.21.
- LEROY Alain, 4, rue de l'Ile-de-France - Tél. : 54.92.18.

ELECTRO-MENAGER :

- NAUX Michel, 6, rue de Lorraine - Tél. : 54.96.11.

FLEURS :

- M. LEBRETON Jean-PIERRE « Capucine », 7, rue Busson-Billault - Tél. : 54.56.59.

PARFUMERIE - ESTHETIQUE :

- APHRODITE - 4, place Louis-Edelin - Tél. : 54.93.37.

QUINCAILLERIE - ARTICLES DE MENAGE :

- Mme MENARD Jean-Marie, 32, rue Busson-Billault - Tél. : 54.90.29.

RESTAURANTS :

- Restaurant « La Rivière » - M. BOUYER - Tél. : 54.90.34.
- Restaurant « Au Coin du Rocher » - Mme CHARPENTIER - Tél. : 54.97.90.
- Restaurant de l'Ecluse - M. GRAVOUILLE - Tél. : 54.90.03.
- Restaurant « Mon Rêve » - M. RYNGEL - Tél. : 54.57.11.
- Restaurant « du Pont » - Mme SILLORAY - Tél. : 54.90.04.
- Restaurant « du Parc » - M. SALIER - Tél. : 54.90.01.

STATION-SERVICE :

- TOTAL - Relais de la Divatte - M. GUICHET - Tél. : 54.93.45.
- LAMY Claude, 23, RTE DES Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.90.44.

TAXIS :

- CHAILLOT J.-L., 20, rue Busson-Billault - Tél. : 54.90.70.
- GUERY Bernard, 248, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.92.59.
- QUERE P., 8, rue de Provence - Tél. : 54.92.22.

TRANSPORTS :

- BAUDRON Marcel, rte du Loroux - Tél. : 34.96.49.
- GAUTIER Alphonse, 232, rue des Coupries - Tél. : 34.56.85.
- GUERY Bernard, 248, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.92.59.
- MANDIN Claude, 366, rte du Loroux-Bottreau - Tél. : 34.50.51.
- TASCAN Marie-Jeanne, 422, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 34.51.04.

SANTE

DENTISTES ASSOCIES

- G. BLIN, 15, rue Pasteur - Tél. : 54.90.16.
- Mme CHIRON Chantal, 15, rue Pasteur - Tél. : 54.90.16.

DOCTEURS :

- D^r GATEAU, 11, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.90.40.
- D^r MERCIER, 12, rue Pasteur - Tél. : 54.90.16.

INFIRMIERES :

- Mme HERY Catherine (répondeur téléphonique), 40, rue de la Razée - Tél. : 54.92.13.
- Mme THIERY M.-C. (répondeur téléphonique), 33, rue du Grignon - Tél. : 54.58.36.
- Mme COLAS M.-A. (répondeur téléphonique), 12, rue J.-d'Arc, VERTOUL - Tél. : 34.28.40.

KINESITHEPEUTE :

- M. DUMONT, 32, rue de la Razée - Tél. : 54.91.61.

ORTHOPHONISTES :

- Mme HAUBEERT, 63, rue B.-Billault - Consultations sur rendez-vous - Tél. : 54.57.90.
- Mme MEVELLEC et M. BIZAIS, 15, rue Pasteur - Consultations sur rendez-vous - Tél. : 54.96.98.

PHARMACIENS

- Mme DEDIEU Michèle, 10, rue Pasteur - Tél. : 54.90.75.
- M. P.-J. RAIMBAULT, 2, rte des Landes-de-la-Plée - Tél. : 54.92.67.

Renseignements utiles

MAIRIE : Tél. : 54.90.15

— Ouverture du Secrétariat : tous les jours, sauf le samedi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h. 30.

— Une permanence d'état-civil a lieu le samedi matin de 10 h. à 12 h.

RECETTE-PERCEPTION : Tél. : 34.41.41.

— M. Jean FAVARD, Receveur-Percepteur, 20, avenue de Morges, VERTOOU.

PONTS ET CHAUSSEES - VOIRIE :

— Subdivision de Vallet, Le Loroux-Bottereau - Tél. : 34.19.04.

— M. LE QUELLENEC - Ingénieur T.P.E. - 356, rte de Clisson, VERTOOU.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

— Création de lotissements : 10, boulevard Gaston-Serpette - 44000 NANTES - Tél. : 76.31.30.

SERVICE DE L'EQUIPEMENT :

— Certificats d'Urbanisme et Permis de Construire, 1, rue d'Anjou, 44430 LE LOROUX BOTTEREAU - Tél. 03.78.44.

PERMANENCE DE L'ARCHITECTE-CONSEILLER :

— MAIRIE du LOROUX-BOTTEREAU - Tous les Lundis de 14 h. 30 à 16 h. 30 (prendre rendez-vous) - Tél. : 03.75.55.

PREFECTURE :

— 4 et 6, quai Ceineray - 4, rue d'Argentré - 3, place Salengro, NANTES - Tél. : 47.39.80.

CENTRE MEDICO-SOCIAL :

— 12, rue de la Razée à BASSE-GOULAIN - Tél. : 54.94.64.

Assistante Sociale :

— Mme THOMAS - reçoit tous les jeudis matin de 9 h. 30 à 12 h.

Puéricultrice :

— Mme GODARD assure une permanence tous les 2^{es} mardis de chaque mois de 14 h. à 16 h.

Consultations de nourrissons :

— A partir du 1^{er} Janvier 1983 le Docteur VERNET assure une permanence tous les 4^{es} Jeudis de chaque mois, de 14 h. à 16 h.

Vaccinations :

— Ont lieu tous les 1^{er} mercredis de chaque mois à 13 h. 45 précises.

CENTRE P.-E. LYNCH

Rue de la Vieille-Cure.

CLUB DES PERSONNES AGEES :

Tous les Jeudis de 14 h. 30 à 18 h.

AIDE VESTIMENTAIRE :

Tous les Jeudis de 14 h. 30 à 17 h. 30 (première porte à gauche).

SECURITE SOCIALE :

— Permanence tous les lundis de 14 à 16 h., dans une Salle de l'ancienne maternelle, près de la Mairie (parking : entrée rue de la Razée).

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI :

— 12, rue Carnot, à Nantes - Tél. : 48.48.48.

ASSEDIC :

— 3, bd de Chantenay, à NANTES - Tél. : 46.01.00.

ASSEDIC Antenne de Secteur :

— 41, place des Martyrs-de-la-Résistance, REZE - Tél. : 75.91.60.

PERMANENCES DE L'ASSEDIC :

— A la Mairie de HAUTE-GOULAIN, le Mercredi de 9 h. à 11 h. - Tél. : 03.54.00.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI :

— 56, quai de la Fosse à NANTES - Tél. : 20.33.03.

CULTE :

— M. le Curé reçoit à la cure, place St-Brice, tous les jours, sauf le mercredi de 9 h. 30 à 12 h. et sur rendez-vous (de préférence le matin).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE :

— Génie rural - Inspection des lois Sociales, 12, rue Menou à NANTES - Tél. : 47.39.05.

SERVICE DU CADASTRE :

— Centre Administratif Cambronne - Bât. A, 2, rue du Général-Marguerite, NANTES - Tél. : 74.04.24.

EAU POTABLE :

— Société d'Aménagement Urbain et Rural - Tél. 75.53.04.
— 90, bd Joliot-Curie à Nantes - Tél. : 75.46.07.

ELECTRICITE DE FRANCE :

— District de ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, 6, rue Armand-Duez, ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Tél. : 34.31.98.

GAZ DE FRANCE :

— District de St-Sébastien-sur-Loire, 6, rue Armand-Duez, ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Tél. : 34.02.84.

ENREGISTREMENT :

— Cité Administrative Cambronne - 2, rue du Général-Marguerite à NANTES - Tél. : 74.04.24.

CENTRE DES IMPOTS DE NANTES SUD-EST :

— Cité Administrative Cambronne (Bât. B - 1^{er} étage) - 2, rue du Général-Marguerite, NANTES - B. P. 1301 - Réception du public : le vendredi matin de 8 h. 30 à 11 h. 30 et le mardi après-midi de : 13 h. 45 à 16 h. 30.

IMPOTS DIRECTS :

— Mme TRELOHAN reçoit le premier jeudi de chaque mois (sauf Juillet et Août) à ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE, 14, rue du Petit-Anjou - de 14 h. à 16 h. - Tél. : 03.25.25.

RECETTE LOCALE DES IMPOTS :

— 4, place du Beau-Verger à VERTOOU - du lundi au vendredi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. - Tél. : 34.42.78.

BRIGADE DE GENDARMERIE :

— ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - Tél. : 34.32.17 et 34.36.68.

POMPIER DE VERTOOU : Tél. : 34.41.18.

P.T.T. :

— Heures d'ouverture du bureau de poste : de 8 h. 30 à 9 h. uniquement pour les abonnés aux Boîtes Postales.
— Toutes opérations du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. - Le Samedi de 9 h. à 12 h.

INFORMATION

Madame CHIRON Chantal, chirurgien-dentiste, informe son aimable clientèle de son installation en Association : 15 rue Pasteur à BASSE-GOULAIN, à compter du 1^{er} avril 1982.



PISCINES PAYSAGE

Michel VINET

☎ 80.03.06 - Rue des Onchères

44145 Basse-Goulaine

JARDIN EXPO

Société PERRAULT

FABRICANT GROSSISTE



**Charcuterie fraîche
Salaisons**

☎ 03.51.51

163 rue de la Jarniganière - 44115 BASSE-GOULAIN



ORGANISATION MODERNE DE REPROGRAPHIE

18 rue de Guébriant - 35000 RENNES (99) 65.13.12

27 avenue du Bois-Briand - Centre de gros - NANTES - Tél. 50.03.34

COPIEURS PAPIER ORDINAIRE - ÉLECTROCOPIEURS

OFFSET - DUPLICATEURS

TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION : circulaires - thèses - bulletins municipaux - tarifs - etc...

BRETAGNE

PAYS
DE LOIRE

TIMY

A DEUX PAS...

Place de l'Eglise

BASSE-GOULAIN

Tél. 54.94.42

ENTREPRISE

Patrick OLIVIER

BUREAUX - ATELIER :

La Haignonnère - 44115 HAUTE-GOULAIN

(40) 54.94.02

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT et INDUSTRIE

CHAUFFAGE

POMPE A CHALEUR - ISOLATION

PLOMBERIE - SANITAIRE

supermarché

BRAVO!

Le vrai distributeur de produits frais

QUALITÉ

Place de la Poste - ST-SÉBASTIEN-s/LOIRE - Tél. 34.23.19

PRIX

Paul Turpeau fils s.a.

décoration d'intérieur

131, Bd Ernest-Dalby - 44000 NANTES - Tél. 74.44.65



L'imagination et la raison

au service de votre jardin

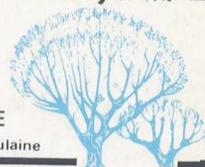
Super idées-Jardin

Bernard THUAUD

54.92.12 LA LOUÉE

6. rue du progrès
44330 VALLET

44115 Basse Goulaine



EXPO - VENTE dallage - muret - bassin - abris etc... 500m PYLONE T.V.

la qualité de la Vie



s'en préoccupe
depuis 50 ans

études, construction, exploitation de services publics,
de distribution d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement,
de traitement des ordures ménagères.

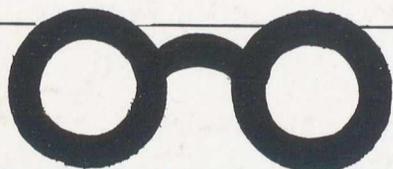


SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL

Siège Social : 50-56, rue de la Procession - 75015 PARIS

DIRECTION RÉGIONALE :

90 Bd Joliot-Curie - 44062 NANTES Cedex - Tél. 75.53.04



P.J. BAUDET

Diplômé
d'État

OPTIQUE SAINT SEBASTIEN

Tél. 34.14.96 - 21 rue Maurice-Daniel - 44230 SAINT-SÉBASTIEN

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE de votre maison avec jardin

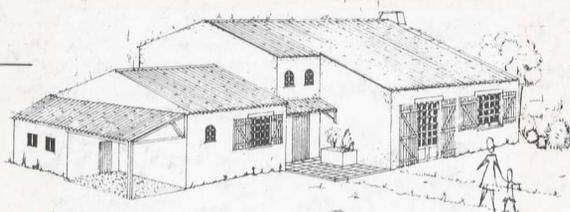
Dans un de nos programmes

en VENTE A TERME

ou V.E.F.A.

avec ou sans prêt

P.A.P. + A.P.L.



ou sur votre terrain

en PRESTATIONS

DE SERVICES

ou V.E.F.A.

avec ou sans prêt

4, rue Deurbroucq - 44019 NANTES Cédex - ☎ 89.42.00



Atlantique Logement



ACCUEIL

—

SERVICE

—

CONSEIL

Crédit



Mutuel

BASSE et HAUTE-GOULAINNE - 2, rue de la Poste - Tél. 03.52.25

Près de chez vous... pour vous...